

40	21/05/2021	BE 0403.170.701	81	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21150.00080	C-cap 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **ELECTRABEL**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Simon Bolivarlaan -Boulevard Simon Bolivar

N°: 34

Boîte:

Code postal: 1000

Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de

Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0403.170.701

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

27-03-2015

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

27-04-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

01-01-2019

au

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.5, C-cap 6.5.2, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS  
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION  
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**VAN TROEYE** Philippe

Allée du Spinoit 2  
1400 Nivelles  
BELGIQUE

Début de mandat: 28-04-2020

Fin de mandat: 23-04-2024

Administrateur délégué

**ALMIRANTE** Paulo

Rue Quentin Bauchart 8  
75008 Paris  
FRANCE

Début de mandat: 03-10-2019

Fin de mandat: 23-04-2024

Administrateur

**CHAREYRE** Pierre

Rue Louis David 3  
75116 Paris  
FRANCE

Début de mandat: 23-04-2019

Fin de mandat: 25-04-2023

Administrateur

**HARTMANN** Judith

Rue Magenta 16  
78000 Versailles  
FRANCE

Début de mandat: 23-04-2019

Fin de mandat: 25-04-2023

Administrateur

**OSTERRIETH** Cédric

Stekelbremlaan 22  
1150 Woluwe-Saint-Pierre  
BELGIQUE

Début de mandat: 03-10-2019

Fin de mandat: 23-04-2024

Administrateur

**SAEGEMAN** Thierry

Avenue Edouard Lacomblé 38  
1040 Etterbeek  
BELGIQUE

Début de mandat: 03-10-2019

Fin de mandat: 23-04-2024

Administrateur

**VAN DER BEKEN** Patrick

Chemin du Bois de Hal 91  
1420 Braine-l'Alleud

N°	BE 0403.170.701		C-cap 2.1
----	-----------------	--	-----------

BELGIQUE

Début de mandat: 23-04-2019

Fin de mandat: 25-04-2023

Administrateur

**THIJS JOHNNY SRL**

BE 0470.622.224

Zegemeerpad 3/31

8300 Knokke-Heist

BELGIQUE

Début de mandat: 03-10-2019

Fin de mandat: 26-04-2022

Président du Conseil d'Administration

Représenté directement ou indirectement par:

**THIJS** Johnny

Zegemeerpad 3

8300 Knokke-Heist

BELGIQUE

**NISOCAFRAN SRL**

BE 0707.985.182

Drève des Tumuli 16

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

Début de mandat: 03-10-2019

Fin de mandat: 25-04-2023

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**DENOËL** Etienne

Drève des Tumuli 16

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

**DELOITTE RÉVISEURS D'ENTREPRISES SCRL - DELOITTE BEDRIJFSREV (B00025)**

BE 0429.053.863

Gateway Building Luchthaven Brussel Nationaal 1/J

1930 Zaventem

BELGIQUE

Début de mandat: 28-04-2020

Fin de mandat: 25-04-2023

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

**BOXUS** Laurent (A01790)

Réviseur d'entreprise

Gateway Building Luchthaven Brussel Nationaal 1/J

1930 Zaventem

BELGIQUE

N°	BE 0403.170.701		C-cap 2.2
----	-----------------	--	-----------

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>36.605.824.440</u></b>	<b><u>46.441.927.509</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	<b>753.457.240</b>	<b>850.239.292</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	<b>1.438.747.862</b>	<b>1.530.784.868</b>
Terrains et constructions		22	49.919.291	41.388.971
Installations, machines et outillage		23	1.263.327.624	1.321.697.293
Mobilier et matériel roulant		24	11.611.085	12.900.301
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	17.846.039	19.293.570
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	96.043.822	135.504.734
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28	<b>34.413.619.338</b>	<b>44.060.903.348</b>
Entreprises liées	6.15	280/1	34.404.649.374	44.051.442.263
Participations		280	31.928.813.250	35.459.419.252
Créances		281	2.475.836.124	8.592.023.010
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	1.301.038	1.301.038
Participations		282	1.301.038	1.301.038
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	7.668.926	8.160.048
Actions et parts		284	7.002.270	7.366.154
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	666.656	793.893
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>5.313.326.014</u></b>	<b><u>4.423.025.607</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>123.470.706</b>	<b>93.257.419</b>
Créances commerciales		290	25.810.000	
Autres créances		291	97.660.706	93.257.419
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>288.625.875</b>	<b>263.851.636</b>
Stocks		30/36	270.683.691	255.467.120
Approvisionnements		30/31	259.374.100	244.157.530
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	11.309.591	11.309.591
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	17.942.184	8.384.516
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>3.097.297.367</b>	<b>2.231.906.509</b>
Créances commerciales		40	1.740.493.010	1.403.229.216
Autres créances		41	1.356.804.358	828.677.293
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>9.624.459</b>	<b>9.939.007</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	<b>1.794.307.608</b>	<b>1.824.071.036</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>41.919.150.454</b>	<b>50.864.953.116</b>

N°	BE 0403.170.701	C-cap 3.2
----	-----------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Apport</b>	6.7.1	10/15	<b>15.630.871.182</b>	<b>18.316.788.046</b>
Capital		10/11	<b>12.867.288.322</b>	<b>12.867.288.322</b>
Capital souscrit		10	4.639.721.779	4.639.721.779
Capital non appelé		100	5.789.721.779	5.789.721.779
En dehors du capital		101	1.150.000.000	1.150.000.000
Primes d'émission		11	8.227.566.543	8.227.566.543
Autres		1100/10	8.227.566.543	8.227.566.543
		1109/19		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13	<b>2.762.880.102</b>	<b>3.969.979.242</b>
Réserves indisponibles		130/1	578.972.224	578.972.224
Réserve légale		130	578.972.178	578.972.178
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	46	46
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	2.183.907.878	3.391.007.017
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14		<b>1.478.716.164</b>
<b>Subsides en capital</b>		15	<b>702.757</b>	<b>804.317</b>
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b>1.474.925.253</b>	<b>1.548.246.784</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>1.474.925.253</b>	<b>1.548.246.784</b>
Pensions et obligations similaires		160	153.687.960	172.759.155
Charges fiscales		161	8.000.000	8.000.000
Grosses réparations et gros entretien		162	220.712.109	311.285.377
Obligations environnementales		163	774.599.025	699.135.834
Autres risques et charges	6.8	164/5	317.926.158	357.066.418
<b>Impôts différés</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b>24.813.354.020</b>	<b>30.999.918.286</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	<b>19.580.092.276</b>	<b>18.456.848.559</b>
Dettes financières		170/4	19.400.814.072	18.456.309.393
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	110.905.072	146.400.393
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174	19.289.909.000	18.309.909.000
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	179.278.204	539.167
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	<b>4.588.419.495</b>	<b>11.985.144.281</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	905.495.320	6.035.393.180
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.778.666.187	4.061.498.824
Fournisseurs		440/4	1.778.666.187	4.061.498.824
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	1.207.336.360	1.262.223.816
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	168.413.274	163.219.014
Impôts		450/3	47.670.916	43.075.263
Rémunérations et charges sociales		454/9	120.742.358	120.143.751
Autres dettes		47/48	528.508.354	462.809.447
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	<b>644.842.249</b>	<b>557.925.446</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>41.919.150.454</b>	<b>50.864.953.116</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>11.418.573.431</b>	<b>11.276.257.950</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	10.919.735.253	10.635.788.179
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	9.557.668	8.384.516
Production immobilisée		72	180.914.925	200.079.611
Autres produits d'exploitation	6.10	74	273.057.502	366.052.057
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	35.308.082	65.953.587
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>11.562.443.546</b>	<b>13.412.663.791</b>
Approvisionnements et marchandises		60	9.456.388.011	9.360.541.092
Achats		600/8	9.467.774.710	9.363.443.072
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-11.386.699	-2.901.980
Services et biens divers		61	808.171.653	1.047.784.237
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	607.540.334	591.575.318
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	385.309.404	331.176.915
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	-10.914.129	-2.352.555
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	-91.752.334	-175.817.000
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	155.658.822	263.931.108
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	252.041.787	1.995.824.675
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>-143.870.115</b>	<b>-2.136.405.841</b>
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>1.324.172.780</b>	<b>8.752.448.094</b>
Produits financiers récurrents		75	1.280.134.145	8.662.728.516
Produits des immobilisations financières		750	1.248.072.454	8.659.147.888
Produits des actifs circulants		751	2.105.000	1.826.930
Autres produits financiers	6.11	752/9	29.956.691	1.753.698
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	44.038.635	89.719.578
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>3.150.488.205</b>	<b>5.849.662.567</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	681.957.625	720.759.080
Charges des dettes		650	653.511.548	685.792.047
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	28.446.077	34.967.033
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	2.468.530.580	5.128.903.487
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>-1.970.185.540</b>	<b>766.379.687</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	6.13	67/77	<b>22.629.764</b>	<b>83.256</b>
Impôts		670/3	22.629.764	84.423
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		1.167
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>-1.992.815.304</b>	<b>766.296.431</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>-1.992.815.304</b>	<b>766.296.431</b>

N°	BE 0403.170.701	C-cap 5
----	-----------------	---------

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>-514.099.140</b>	<b>1.478.716.164</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-1.992.815.304	766.296.431
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	1.478.716.164	712.419.733
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		791/2	<b>1.207.099.140</b>	
sur l'apport		791		
sur les réserves		792	1.207.099.140	
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14		<b>1.478.716.164</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7	<b>693.000.000</b>	
Rémunération de l'apport		694	693.000.000	
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		



N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.2.3
----	-----------------	-------------

## ANNEXE

### ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXXX	<b>1.060.803.502</b>
8022	507.068.918	
8032	489.130.099	
8042		
8052	<b>1.078.742.320</b>	
8122P	XXXXXXXXXXX	<b>277.579.273</b>
8072	47.705.807	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	<b>325.285.080</b>	
211	<b>753.457.240</b>	

N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.2.4
----	-----------------	-------------

**GOODWILL**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	XXXXXXXXXXXX	<b>338.623.054</b>
8023		
8033		
8043		
8053	<b>338.623.054</b>	
8123P	XXXXXXXXXXXX	<b>271.607.990</b>
8073	67.015.063	
8083		
8093		
8103		
8113		
8123	<b>338.623.054</b>	
212		

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	XXXXXXXXXX	<b>78.819.950</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	10.003.802	
Cessions et désaffectations	8171	570.934	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	150.000	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	<b>88.402.819</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321P	XXXXXXXXXX	<b>37.430.980</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	1.143.280	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	90.732	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	<b>38.483.528</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22	<b>49.919.291</b>	

N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.3.2
----	-----------------	-------------

### INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXXXX	10.734.486.918
8162	150.556.777	
8172	4.409.239	
8182	91.674.579	
8192	10.972.309.035	
8252P	XXXXXXXXXXXX	
8212		
8222		
8232		
8242		
8252		
8322P	XXXXXXXXXXXX	9.412.789.625
8272	299.965.051	
8282		
8292		
8302	4.134.623	
8312	361.358	
8322	9.708.981.411	
23	1.263.327.624	

N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.3.3
----	-----------------	-------------

### MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXXXX	59.041.060

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8163 919.989

Cessions et désaffectations

8173 26.323

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8183 1.366.205

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8193 **61.300.930**

**Plus-values au terme de l'exercice**

8253P XXXXXXXXXXXX

**Mutations de l'exercice**

Actées

8213

Acquises de tiers

8223

Annulées

8233

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8243

**Plus-values au terme de l'exercice**

8253

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8323P XXXXXXXXXXXX

46.140.760

**Mutations de l'exercice**

Actés

8273 3.575.409

Repris

8283

Acquis de tiers

8293

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8303 26.323

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8313

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8323 **49.689.845**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

24 **11.611.085**

N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.3.4
----	-----------------	-------------

## LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**DONT**

**Terrains et constructions**

**Installations, machines et outillage**

**Mobilier et matériel roulant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	XXXXXXXXXXXX	435.561.281
8164		
8174		
8184		
8194	435.561.281	
8254P	XXXXXXXXXXXX	
8214		
8224		
8234		
8244		
8254		
8324P	XXXXXXXXXXXX	435.561.281
8274		
8284		
8294		
8304		
8314		
8324	435.561.281	
25		
250		
251		
252		

N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.3.5
----	-----------------	-------------

### AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXXXX	<b>32.253.444</b>
8165	240.921	
8175		
8185	260.993	
8195	<b>32.755.359</b>	
8255P	XXXXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXXXX	<b>12.959.874</b>
8275	1.949.446	
8285		
8295		
8305		
8315		
8325	<b>14.909.319</b>	
26	<b>17.846.039</b>	

N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.3.6
----	-----------------	-------------

### IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8196P	XXXXXXXXXXXX	<b>223.937.926</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	59.402.067	
Cessions et désaffectations	8176	695.111	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186	-93.451.777	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8196	<b>189.193.105</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8256P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8246		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8256		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8326P	XXXXXXXXXXXX	<b>88.433.192</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8276	6.677.445	
Repris	8286	1.599.996	
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8316	-361.358	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8326	<b>93.149.283</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	27	<b>96.043.822</b>	



**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**
**ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391P	XXXXXXXXXX	<b>44.600.134.461</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361	1.055.000	
Cessions et retraits	8371	1.564.958.225	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391	<b>43.036.231.235</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521P	XXXXXXXXXX	<b>8.452.645.756</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8471	2.459.981.074	
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521	<b>10.912.626.830</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551P	XXXXXXXXXX	<b>688.069.453</b>
<b>Mutations de l'exercice (+)/(-)</b>	8541	<b>-493.278.297</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551	<b>194.791.155</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	280	<b>31.928.813.250</b>	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281P	XXXXXXXXXX	<b>8.592.023.010</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581		
Remboursements	8591	6.116.186.887	
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281	<b>2.475.836.124</b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8651		

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392P	XXXXXXXXXXXX	1.576.658
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392	1.576.658	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522P	XXXXXXXXXXXX	275.620
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522	275.620	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8542		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	282	1.301.038	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	283P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)/(-) 8622		
Autres	(+)/(-) 8632		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	283		
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8652		

**AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393P	XXXXXXXXXXXX	<b>9.330.555</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373	363.884	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393	<b>8.966.671</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	XXXXXXXXXXXX	<b>1.962.634</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523	<b>1.962.634</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	XXXXXXXXXXXX	<b>1.766</b>
<b>Mutations de l'exercice (+)/(-)</b>	8543		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553	<b>1.766</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	284	<b><u>7.002.270</u></b>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8P	<b><u>XXXXXXXXXXXX</u></b>	<b>793.893</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583	2.300	
Remboursements	8593	127.000	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623	-2.538	
Autres (+)/(-)	8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8	<b><u>666.656</u></b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653		

N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.5.1
----	-----------------	-------------

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
<b>BELUX INNOVATION HOLDING</b> BE 0664.799.495 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Parts Sociales	39.997	99,99		31-12-2019	EUR	22.084.092	-222.167
<b>BLOMHOF</b> BE 0405.671.420 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Actions A	44.999	99,99	0,01	31-12-2019	EUR	9.418.204	-10.934
<b>CONASSUR (CONTIBEL ASSURANCES VIE)</b> BE 0424.225.045 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Actions	15.000	15		31-12-2019	EUR	105.710.715	10.921.177
<b>CONASSUR ASSISTANCE CONSEIL</b> BE 0404.525.632 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Actions	1	0,04	99,96	31-12-2019	EUR	2.962.764	1.063.340
<b>ELECTRABEL COGREEN</b> BE 0525.640.426 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles					31-12-2019	EUR	4.403.564	240.116

N°	BE 0403.170.701							C-cap 6.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	--	-------------

<b>BELGIQUE</b>	Partis sociales	150	0,43					
<b>ELECTRABEL SEANERGY</b> BE 0479.612.837 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Actions A	800	80		31-12-2019	EUR	3.701.538	-36.042
<b>EGPF (ELECTRABEL GREEN PROJECTS FLANDERS)</b> BE 0465.399.763 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Actions A	356.384	70		31-12-2019	EUR	18.452.493	783.253
<b>ENGIE ENERGY MANAGEMENT</b> BE 0831.958.211 Société à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Partis sociales	67.444.545	100		31-12-2019	EUR	17.692.475.888	81.384.716
<b>ENGIE MANAGEMENT COMPANY BELGIUM</b> BE 0825.952.921 Société coopérative à responsabilité illimitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Partis Sociales	1	1	99	31-12-2019	EUR	10.000	0
<b>ENGIE GLOBAL BUSINESS SUPPORT</b> BE 0505.619.626 Société coopérative Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Partis sociales	1	0,01	99,99	31-12-2019	EUR	3.700.000	0
<b>ENGIE M2M</b> BE 0632.450.985 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Actions	178.746	29,27		31-12-2019	EUR	2.378.796	-1.854.895
<b>ENGIE SUN4BUSINESS</b> BE 0666.554.504					31-12-2019	EUR	6.380.400	-11.288

N°	BE 0403.170.701						C-cap 6.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	-------------

Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Actions	4.000	62,5				
<b>ENGIE SUN4BUSINESS 3</b> BE 0704.895.139 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Actions	1	5	90	31-12-2019	EUR	1.509.583 -10.417
<b>ENORA</b> BE 0542.769.438 Société à responsabilité limitée Quai Saint-Brice 35 7500 Tournai <b>BELGIQUE</b>	Parts sociales	1.950	33,33		31-12-2019	EUR	432.933 -291.599
<b>GENFINA</b> BE 0435.084.986 Société à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Parts sociales	1		100	31-12-2019	EUR	549.939.638 -10.478.509
<b>GREENSKY</b> BE 0817.203.422 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Actions A	55.400	50		31-12-2019	EUR	17.069.444 4.363.094
<b>GROEN COMPAGNIE VERTE</b> BE 0687.519.370 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville <b>BELGIQUE</b>	Parts sociales	141.202	50		31-12-2019	EUR	7.029.099 -13.089
<b>INTERNATIONAL POWER LTD</b> GB02366963 Pas de forme juridique Canada Square 25 London E14 5LQ <b>ROYAUME-UNI</b>	Actions	5.445.194.036	99,99	0,01	31-12-2019	EUR	7.011.000.000 8.228.000.000
					31-12-2019	EUR	9.330.575 48.661

N°	BE 0403.170.701						C-cap 6.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	-------------

<b>LABORELEC (LABORATOIRE BELGE DE L'INDUSTRIE ELECTRIQUE)</b> BE 0400.902.582 Société coopérative à responsabilité limitée Rodestraat 125 1630 Linkebeek <b>BELGIQUE</b>	Parts sociales	74.996	99,99	0,01				
<b>LES VENTS DE L'ORNOI</b> BE 0480.079.823 Société anonyme Chaussée de Huy 120/F 1300 Wavre <b>BELGIQUE</b>	Actions B	500	50		31-12-2019	EUR	204.618	302.798
<b>LILLO ENERGY</b> BE 0893.067.914 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Actions B	2.250	50		31-12-2019	EUR	8.174.274	-722.211
<b>N-ALLO</b> BE 0466.200.311 Société anonyme Avenue du Bourget 42/c2 1130 Haren <b>BELGIQUE</b>	Parts Sociales	29.365	100		31-12-2019	EUR	7.537.015	4.073.732
<b>RECYBEL</b> BE 0449.342.996 Société anonyme Quai du Halage 47 - 49 4400 Flémalle <b>BELGIQUE</b>	Actions D	1.764	49		31-12-2019	EUR	296.823	494.444
<b>SEAGULL I</b> BE 0698.792.156 Société anonyme Isabellaan 1 8380 Zeebrugge (Brugge) <b>BELGIQUE</b>	Actions	6.249	62,49		31-12-2019	EUR	1.003.913	18.762
<b>SEAGULL II</b> BE 0698.792.255 Société anonyme Isabellaan 1 8380 Zeebrugge (Brugge) <b>BELGIQUE</b>					31-12-2019	EUR	966.414	-18.788

N°	BE 0403.170.701							C-cap 6.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	--	-------------

	Actions	6.250	62,5					
<b>SYNATOM ( SOCIETE BELGE DES COMBUSTIBLES NUCLEAIRES )</b> BE 0406.820.671 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Actions				31-12-2019	EUR	14.395.619	532.989
	Actions	1.999.999	99,99					
<b>UFI SA (UNION FINANCIERE ET INDUSTRIELLE)</b> BE 0402.365.601 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Actions				31-12-2019	EUR	1.940.471	-10.761
	Actions	4.999.500	100					
<b>WALWIND</b> BE 0689.797.880 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Parts sociales				31-12-2019	EUR	2.989.594	-6.263
	Parts sociales	1.500	50					
<b>WIND4FLANDERS</b> BE 0628.836.449 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Parts sociales				31-12-2019	EUR	44.643.593	5.216.754
	Parts sociales	861.936	50					
<b>WIND4FLANDERS PROJECTS 1</b> BE 0553.485.859 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Parts sociales				31-12-2019	EUR	12.401.972	1.640.228
	Parts sociales	1	100					
<b>WIND4FLANDERS PROJECTS 2</b> BE 0627.661.264 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Parts sociales				31-12-2019	EUR	11.283.520	2.501.363
	Parts sociales	1	100					
<b>WIND4FLANDERS PROJECTS 3</b> BE 0644.840.855 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34					31-12-2019	EUR	8.448.638	3.995.630



N°	BE 0403.170.701						C-cap 6.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	-------------

1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Parts sociales	1		100				
<b>WIND4FLANDERS PROJECTS 4</b> BE 0667.684.850 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Parts sociales	1		100	31-12-2019	EUR	1.921.656	1.921.773
<b>WIND4FLANDERS PROJECTS 5</b> BE 0697.691.997 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Parts sociales	980	49		31-12-2019	EUR	656.351	-342.816
<b>WIND4FLANDERS PROJECTS ALFA</b> BE 0737.828.520 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Actions	1.000	100		-			
<b>WIND4WALLONIA</b> BE 0553.486.057 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Quota A	79.538	50		31-12-2019	EUR	5.051.958	2.018.240
<b>WINDWALLONIA 2</b> BE 0676.540.851 Société anonyme Boulevard Pierre Mayence 1 6000 Charleroi <b>BELGIQUE</b>	Quota A	1		100	31-12-2019	EUR	3.396.804	1.318.076
<b>ZANDVLIET POWER</b> BE 0477.543.470 Société anonyme Site BASF Scheldelaan 600 Blokveld H500 2040 Antwerpen <b>BELGIQUE</b>	Actions	16.000	50		31-12-2019	EUR	28.685.832	1.529.571
<b>ENGIE GENERATION GERMANY GMBH</b> DEDE326773222					31-12-2019	EUR	23.486	-1.794

N°	BE 0403.170.701							C-cap 6.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	--	-------------

<p>Société coopérative à responsabilité limitée Friedrichstrabe 200 10117 BERLIN <b>ALLEMAGNE</b></p>	Parts sociales	25.000	100					
<p><b>ENGIE ALLIANCE</b> Groupement d'intérêt économique avec un siège en Belgique Place Samuel de Champlain 1 92400 Courbevoie <b>FRANCE</b></p>	Parts Sociales	12	12	24	31-12-2019	EUR	51.266.656	-48.733.344
<p><b>ENGIE CORP LUXEMBOURG SARL</b> LUB3-309 Pas de forme juridique Avenue de la Gare 65 1611 Luxembourg <b>LUXEMBOURG</b></p>	Actions	10	0,03	99,97	31-12-2019	EUR	43.243.677	-230.585
<p><b>ENGIE INVEST INTERNATIONAL</b> LUB1860 Société anonyme Avenue de la Gare 65 1611 Luxembourg <b>LUXEMBOURG</b></p>	Actions E	58.282	2,45	97,55	31-12-2019	EUR	26.434.826.354	-14.787.921
<p><b>ENGIE ENERGIE NEDERLAND HOLDING</b> NL808013269B01 Société anonyme Grote Voort 291 8041 BL Zwolle <b>PAYS-BAS</b></p>	Actions	52.022.084.000	100		31-12-2019	EUR	2.158.184	6.795.000
<p><b>WIND4WALLONIA 3</b> BE 0746.583.858 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b></p>	Actions	100	100		-			
<p><b>BELGONUCLEAIRE</b> BE 0403.126.258 Société anonyme boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville <b>BELGIQUE</b></p>	Actions	13.545	33,86	16,14	30-09-2019	EUR	19.399.519	8.373.428

N°	BE 0403.170.701				C-cap 6.5.1			
<b>LES VENTS DE PERWEZ</b>					31-12-2019	EUR	426.766	608.106
BE 0866.959.175								
Société anonyme								
Chaussée de Huy 120/F								
1300 Wavre								
<b>BELGIQUE</b>								
	Actions B	413	24,88					

N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.6
----	-----------------	-----------

## PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

### AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

#### Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

#### Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

#### Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

#### Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

### COMPTES DE RÉGULARISATION

#### Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Facturation exploitation concernant centrale Tricastin

Facturation exploitation concernant centrale Chooz B

Primes d'options sur commodities - non échues

Energie en compteur

Intérêts sur prêts participatifs

Autres

Exercice
5.984.214
8.564.713
397.366.354
1.213.629.544
140.525.062
28.237.722

N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.7.1
----	-----------------	-------------

## ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

### ETAT DU CAPITAL

#### Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice  
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	5.789.721.779
100	5.789.721.779	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
Catégories d'actions  
Parts sociales sdvn

Actions nominatives  
Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	5.789.721.779	121.812.254
8702	XXXXXXXXXX	121.812.254
8703	XXXXXXXXXX	

#### Capital non libéré

Capital non appelé  
Capital appelé, non versé  
Actionnaires redevables de libération  
ENGIE SA

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
101	1.150.000.000	XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	
	1.150.000.000	0

#### Actions propres

Détenues par la société elle-même  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes  
Détenues par ses filiales  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes

#### Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion  
Montant des emprunts convertibles en cours  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
Suite à l'exercice de droits de souscription  
Nombre de droits de souscription en circulation  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

#### Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

#### Parts non représentatives du capital

Répartition  
Nombre de parts  
Nombre de voix qui y sont attachées  
Ventilation par actionnaire  
Nombre de parts détenues par la société elle-même  
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

N°	BE 0403.170.701		C-cap 6.7.1
----	-----------------	--	-------------

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.7.2
----	-----------------	-------------

## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			%
	Nature	Nombre de droits de vote		
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
ENGIE SA place Samuel Champlain, 1 92400 Courbevoie <b>FRANCE</b>	Actions	120.752.485		99,13
Genfina BE 0435.084.986 Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Actions	1.059.769		0,87

N°	BE 0403.170.701		C-cap 6.8
----	-----------------	--	-----------

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Provision pour litiges

Restructuration du personnel

Provision pour rupture de bail anticipé

Contrats déficitaires

Exercice
3.860.564
134.607.305
9.571.177
169.887.113



N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.9
----	-----------------	-----------

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

### VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

#### Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	905.495.320
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	35.495.320
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	870.000.000
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>	<b>42</b>	<b>905.495.320</b>

#### Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	11.263.359.322
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	110.905.072
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	11.152.454.250
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	539.167
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>	<b>8912</b>	<b>11.263.898.489</b>

#### Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	8.137.454.750
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	8.137.454.750
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	178.739.037
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>	<b>8913</b>	<b>8.316.193.787</b>

### DETTES GARANTIES

#### Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>	<b>9061</b>	

N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.9
----	-----------------	-----------

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières	
Emprunts subordonnés	
Emprunts obligataires non subordonnés	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	
Etablissements de crédit	
Autres emprunts	
Dettes commerciales	
Fournisseurs	
Effets à payer	
Acomptes sur commandes	
Dettes fiscales, salariales et sociales	
Impôts	
Rémunérations et charges sociales	
Autres dettes	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société</b>	

Codes	Exercice
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

<b>Impôts</b>	
Dettes fiscales échues	
Dettes fiscales non échues	
Dettes fiscales estimées	
<b>Rémunérations et charges sociales</b>	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	
Autres dettes salariales et sociales	

Codes	Exercice
9072	
9073	16.711.675
450	30.959.241
9076	
9077	120.742.358

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Proratas primes d'assurance à payer	28.830.876
Proratas d'intérêts sur emprunts	49.358.159
Gratuités de Loyer	14.099.919
Options sur commodities	512.528.942
Autres	40.024.353

Exercice
28.830.876
49.358.159
14.099.919
512.528.942
40.024.353

N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.10
----	-----------------	------------

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### PRODUITS D'EXPLOITATION

#### Chiffre d'affaires net

##### Ventilation par catégorie d'activité

Electricité

Gaz

Autres énergies

Prestations de services et autres activités

##### Ventilation par marché géographique

Belgique

France

Allemagne

Pays-Bas

Angleterre

Suisse

Turquie

Oman

Autriche

Espagne

Italie

Arabie Saoudite

Etats Unis

Autres

#### Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

### CHARGES D'EXPLOITATION

#### Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

#### Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

#### Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

#### Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

#### Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

#### Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

#### Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour la société

Codes	Exercice	Exercice précédent
	8.947.360.053	8.300.986.063
	1.696.861.289	2.030.524.829
	44.522.667	77.227.405
	230.991.245	227.049.882
	6.084.887.162	6.322.406.700
	3.659.778.044	2.801.213.755
	320.899.184	492.302.821
	827.588.926	998.528.851
	61.079	117.528
	26.952	1.225.711
	0	651.460
	515.253	32.373
	15.791.368	15.433.669
	172.538	101.379
	1.191.004	2.727.930
	1.359	567.885
	8.157.272	0
	665.112	478.118
740		
9086	4.788	4.823
9087	4.659,3	4.668,8
9088	6.359.886	6.169.778
620	420.398.116	411.857.926
621	104.909.560	101.750.985
622	39.023.588	37.963.973
623	30.990.479	27.051.355
624	12.218.591	12.951.079
(+)/(-) 635	-19.071.195	3.848.835
9110	12.430.468	16.381.728
9111	16.260.339	1.935.451
9112	576.555	608.483
9113	7.660.813	17.407.316
9115	181.417.680	206.760.612
9116	273.170.014	382.577.612
640	130.039.175	223.923.021
641/8	25.619.647	40.008.088
9096		
9097	4,6	9,4
9098	9.003	18.548
617	316.815	742.416

## RÉSULTATS FINANCIERS

### PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

#### Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Garantie donnée

Différence de change

Autres

Actualisation Mise à l'arrêt définitif Tihange 2,7%

### CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

#### Amortissement des frais d'émission d'emprunts

#### Intérêts portés à l'actif

#### Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

#### Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

#### Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

#### Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Différences de change réalisées et non réalisé

Swap (Net Investment Hedge)

Commissions sur garanties

Autres

Actualisation de la dette Principes Directeurs

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	101.560	105.753
9126		
754		
	1.828.771	1.093.967
	23.551.858	349.181
	59.017	204.798
	4.415.485	0
6501		
6502		
6510		
6511		
653	180.616	141.375
6560	3.035.937	4.077.344
6561		
654		
655		
	3.139.664	11.253.964
	3.403.936	4.323.629
	8.451.201	11.015.839
	2.883.189	4.154.882
	7.351.534	0

N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.12
----	-----------------	------------

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	<b>79.346.717</b>	<b>155.673.166</b>
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	76A	<b>35.308.082</b>	<b>65.953.587</b>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	1.599.996	3.502.371
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620	11.567.579	
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	22.140.508	62.451.216
<b>Produits financiers non récurrents</b>	76B	<b>44.038.635</b>	<b>89.719.578</b>
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	44.038.635	89.719.578
Autres produits financiers non récurrents	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	<b>2.720.572.368</b>	<b>7.124.728.162</b>
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	66A	<b>252.041.787</b>	<b>1.995.824.675</b>
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	42.722.096	21.442.844
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620	26.962.446	277.357.222
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	182.357.245	1.697.024.610
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	66B	<b>2.468.530.580</b>	<b>5.128.903.487</b>
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	2.459.981.074	5.128.903.487
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	8.549.506	
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

## IMPÔTS ET TAXES

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

#### Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés  
 Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif  
 Suppléments d'impôts estimés

#### Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés  
 Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

#### Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Déduction pour Revenus Définitivement Taxés ( RDT's)  
 Plus-values immunisées sur actions  
 Dépenses non admises  
 Réductions de valeur et moins-values sur actions  
 Amortissement Goodwill ECS

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	<b>22.629.764</b>
9139	
9140	22.629.764
	-1.111.011.373
	-44.025.330
	65.808.682
	2.468.530.580
	67.015.063

#### Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

#### Sources de latences fiscales

Latences actives  
 Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs  
 Autres latences actives  
 Revenu imposé final  
 Allocation d'investissement  
 Réserves taxées

Latences passives  
 Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	10.545.868.459
9142	
	10.163.966.172
	48.533.033
	333.369.254
9144	

### TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

#### Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)  
 Par la société

#### Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel  
 Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	4.152.107.179	4.977.918.184
9146	4.195.736.344	4.732.806.948
9147	126.084.240	119.795.651
9148	1.808.734	

N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.14
----	-----------------	------------

## DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

### GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

#### Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par la société
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

### GARANTIES RÉELLES

#### Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

##### Hypothèques

- Valeur comptable des immeubles grevés
- Montant de l'inscription
- Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

##### Gages sur fonds de commerce

- Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
- Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

##### Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

- La valeur comptable des actifs grevés
- Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

##### Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

- Le montant des actifs en cause
- Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

##### Privilège du vendeur

- La valeur comptable du bien vendu
- Le montant du prix non payé

#### Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

##### Hypothèques

- Valeur comptable des immeubles grevés
- Montant de l'inscription
- Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

##### Gages sur fonds de commerce

- Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
- Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

##### Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

- La valeur comptable des actifs grevés
- Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

##### Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

- Le montant des actifs en cause
- Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

##### Privilège du vendeur

- La valeur comptable du bien vendu
- Le montant du prix non payé

### BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

#### Garanties reçues

- Montant à payer dans le cadre de location
- Engagements donnés Solvay Lanxess & Total
- Autres engagements donnés

### ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

- Achats fermes d'immobilisations corporelles

Codes	Exercice
	<b>874.271.749</b>
9149	
9150	
9151	
9153	874.271.749
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	
	867.915.999
	175.573.858
	31.825.750
	529.521.209
	47.277.852

N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.14
----	-----------------	------------

Engagements de contrats long terme de maintenance et soustraction

Codes	Exercice
	329.168.258
9213	6.647.677.794
9214	9.255.594.116
9215	2.797.997.169
9216	2.798.088.533

## ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

### MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

## ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

## MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Engagements vis à vis de Sibelga  
 Dérivés Cross Currency SWAP (CCR)  
 Dérivés Interest Rate SWAP (IRS)

Exercice
6.076.492
272.441.607
11.532.056

## RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

### Description succincte

Engagements en matière de pensions

-Des conventions collectives, applicables au personnel " barémisé " engagé avant le 1er juin 2002 et au personnel cadre engagé avant le 1er mai 1999, octroient des avantages permettant au personnel d'atteindre, pour une carrière complète et y compris la pension légale, un complément de pension de retraite égale à 75% du dernier revenu annuel. Ces compléments sont réversibles à 60% aux ayants droits. Il s'agit de régimes à prestations définies. En pratique, ces prestations sont, pour la plupart des participants, liquidées sous forme de capital payé à l'âge de la pension. La plupart des obligations résultant de ces plans de pension sont financées auprès des fonds de pension Elgabel et Pensiobel, et d'une compagnie d'assurance. Les plans de pension préfinancés sont alimentés par des cotisations des salariés concernés et d'Electrabel. Les cotisations d'Electrabel sont déterminées annuellement sur base d'une expertise actuarielle.

A titre indicatif, l'engagement relatif à ces régimes évalué selon la norme IAS19 (Projected Unit Credit Method) s'élevait à respectivement 168 524 K€ et 168 114 K€ au 31 décembre 2019 et 2020.

Le personnel "barémisé " engagé à partir du 1er juin 2002 et le personnel cadre engagé à partir du 1er mai 1999 bénéficient de plans à cotisations soumis à la loi belge sur les pensions complémentaires (garantie de rendement minimum). La loi du 18 décembre 2015 a fixé le taux minimums garantis comme suit :

- pour les cotisations payées à partir du 1er janvier 2016 : taux minimum garanti basés sur les taux OLO avec un minimum de 1,75% et un maximum de 3,75%.
- pour les contributions payées jusqu'au 31 décembre 2015, les taux appliqués depuis 2004 continuent à s'appliquer (soit 3,25% et 3,75% sur les contributions payées respectivement par l'employeur et l'employé)

Au vu de ces taux minimums garantis, ces plans qualifient de plans à prestations définies. Toutefois une comparaison entre le rendement réalisé et le taux minimum garanti a été effectuée et la société a conclu sur cette base que le sous-financement constaté n'était pas significatif au 31 décembre 2020. Les primes versées dans le cadre de ces régimes sont gérées par les fonds de pension Powerbel et Enerbel. La charge comptabilisée en 2020 au titre de ces régimes à cotisations définies s'élève à 24,40 M€ contre 18,69 M€ en 2019.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

La société accorde des avantages après l'âge de la pension tels que le remboursement de frais médicaux, des réductions sur les tarifs de l'électricité et du gaz, ainsi que des primes jubiléées. A l'exception de l' " allocation transitoire " (prime de fin de carrière), ces avantages ne font pas l'objet de préfinancements.

A titre indicatif, l'engagement relatif à ces autres avantages postérieurs à l'emploi évalué selon la norme IAS 19 s'élevait à respectivement 269 904 K€ au 31 décembre 2019 pour le personnel actif et à 270 816 K€ pour le personnel actif au 31



N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.14
----	-----------------	------------

décembre 2020. A partir de 2019 une provision a été constituées pour les avantages postérieurs à l'emploi (avantage tarifaires et soins de santé pour les pensionnés.

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)**

revision des provisions nucleaires- taux d'actualisation 2,5 % en 2021

Exercice
117.473.319

N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.15
----	-----------------	------------

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations	280/1	<b>34.404.649.374</b>	<b>44.051.442.263</b>
Créances subordonnées	280	31.928.813.250	35.459.419.252
Autres créances	9271		
	9281	2.475.836.124	8.592.023.010
<b>Créances</b>	9291	<b>1.791.842.253</b>	<b>694.708.499</b>
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	1.791.842.253	694.708.499
<b>Placements de trésorerie</b>	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>	9351	<b>21.482.313.938</b>	<b>27.307.476.573</b>
A plus d'un an	9361	19.399.544.072	18.455.039.393
A un an au plus	9371	2.082.769.865	8.852.437.180
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	4.100.078	4.100.078
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		1.702.000.000
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421	1.247.510.194	8.658.832.402
Produits des actifs circulants	9431	888	115.375
Autres produits financiers	9441	57.821	
Charges des dettes	9461	651.653.803	682.738.580
Autres charges financières	9471	6.353.689	
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées	9481	44.038.635	89.707.656
Moins-values réalisées	9491	8.272.000	
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
<b>Créances</b>	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
<b>Dettes</b>	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9403		
<b>AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	9252	<b>1.301.038</b>	<b>1.301.038</b>
Participations	9262	1.301.038	1.301.038
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
<b>Créances</b>	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
<b>Dettes</b>	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.15
----	-----------------	------------

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.16
----	-----------------	------------

## RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

### LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

#### Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

#### Garanties constituées en leur faveur

#### Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

#### Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	450.000
9504	

### LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

#### Emoluments du (des) commissaire(s)

#### Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

#### Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	1.201.693
95061	74.050
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

#### Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Pour chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Instruments financiers dérivés	Change	Couverture	32.859.424.126	-1.943.777	2.101.986	-389.428	239.274
Instruments financiers dérivés relatifs au Cash Flow Hedge	Change	Couverture	144.229.587		-929.485		690.677
Instruments financiers dérivés relatifs au Net Investment Hedge	Change	Couverture	534.922.845		720.143		491.959
Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de Charbon MWH	Marché Energie	Couverture	1				
Instruments financiers dérivés relatifs à la vente de charbon MWH	Marché Energie	Couverture	1				
Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de droits d'émissions Tonnes	Marché Energie	Couverture	2.319.057		21.786.431		-4.157.884
Instruments financiers dérivés relatifs aux ventes de droits d'émissions Tonnes	Marché Energie	Couverture	2.153.141		-16.291.309		4.496.200
Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de droits d'émissions Tonnes	Marché Energie	Spéculation	555.500		-2.672.638		-6.704.786
Instruments financiers dérivés relatifs aux ventes de droits d'émissions Tonnes	Marché Energie	Spéculation	958.474		340.509		2.268.656
Achats de Gaz instruments MWH	Marché Energie	Couverture	371.757.063		1.722.886.234		1.693.556.539
Ventes de Gaz Instruments MWH	Marché Energie	Couverture	315.796.543		-1.646.008.812		-1.877.160.423
Achats de Power Instruments MWH	Marché Energie	Couverture	189.497.651		778.380.160	248.248.607	-981.373.879
Vente de Power Instruments MWH	Marché Energie	Couverture	146.358.745		-857.878.523	-320.706.292	943.327.048
Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de Charbon Tonnes	Marché Energie	Couverture	2.284.617		-434.821		
Instruments financiers dérivés relatifs à la vente de charbon Tonnes	Marché Energie	Couverture	2.153.141		3.811.942		

N°	BE 0403.170.701		C-cap 6.17
----	-----------------	--	------------

**Immobilisations financières comptabilisées à un montant supérieur à la juste valeur**

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Eléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur

N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.18.1
----	-----------------	--------------

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### Informations à compléter par les sociétés soumises aux dispositions du Code des sociétés et des associations relatives aux comptes consolidés

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 3:26, §2 et §3 du Code des sociétés et des associations

L'exemption a été votée en date du 23 avril 2019 par l'Assemblée Générale

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la société mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée

ENGIE SA  
FRFR542107651  
Place Samuel de Champlain 1  
92400 Courbevoie  
FRANCE

### Informations à compléter par la société si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

ENGIE SA  
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand  
Place Samuel de Champlain 1  
92400 Courbevoie  
FRANCE

Si la(les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus\*:

ENGIE SA  
Place Samuel de Champlain 1  
92400 Courbevoie  
FRANCE

---

\* Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.18.2
----	-----------------	--------------

**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations**

**Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

**Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	<b>2.604.000</b>
95071	511.000
95072	
95073	
9509	
95091	
95092	
95093	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**



N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.19
----	-----------------	------------

## Règles d'évaluation

### REGLES D'EVALUATION

#### A. Les frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge dans l'exercice où ils sont exposés, à l'exception des frais d'émission d'emprunts qui sont amortis de manière linéaire sur une durée n'excédant pas celle des emprunts sous-jacents.

#### B. Les immobilisations incorporelles

##### 1. Recherche et développement

Les frais de recherche sont pris en charge au cours de l'exercice où ils sont exposés.

Il n'est pas procédé à l'activation de frais de développement de nouveaux produits ou de nouvelles activités.

Les investissements dans des systèmes informatiques sont portés à l'actif et sont amortis linéairement sur la durée de leur utilisation probable, celle-ci ne pouvant pas excéder 5 ans.

##### 2. Quotas d'émission de gaz à effet de serre et certificats verts

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à leur coût d'acquisition, qu'ils aient été acquis à titre onéreux sur le marché pour couvrir les besoins opérationnels ou qu'ils aient été alloués à titre gratuit par les autorités publiques. Dans ce dernier cas, le coût d'acquisition est nul.

Une dette est reconnue au passif du bilan pour couvrir les obligations de restitution de quotas en fonction des émissions réelles. Cette dette est basée, d'une part, sur le coût moyen pondéré des quotas détenus physiquement ou achetés à terme mais non encore réceptionnés physiquement et, d'autre part, sur le prix de marché des quotas restant à acquérir.

S'il existe à la date de clôture, suite aux émissions de l'exercice ou des exercices précédents, un excédent éventuel de quotas par rapport aux obligations de livraison aux autorités publiques, cet excédent ne fait pas l'objet d'une évaluation au plus bas entre le coût moyen pondéré d'acquisition et le prix de marché à la clôture s'il est plus que probable que celui-ci sera utilisé pour couvrir des obligations résultantes d'émissions futures.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre acquis par la société dans le cadre de ses activités de Trading sont comptabilisés au bilan, et font l'objet, à la clôture des comptes, d'une évaluation à la valeur de marché. En vertu du principe de prudence, les pertes latentes qui peuvent en résulter sont prises en charge.

Les certificats verts sont également comptabilisés en immobilisations incorporelles, au coût d'acquisition s'ils ont été achetés, et au prix du marché, par contrepartie d'un compte de produits, s'ils sont obtenus à partir d'énergies renouvelables produites par la société.

Une dette est reconnue au passif du bilan pour le montant estimé de certificats verts à délivrer. Cette dette est évaluée à la moyenne pondérée du coût d'acquisition des certificats détenus, qu'ils aient été générés en interne ou acquis, et au prix du marché pour les certificats que la société ne détient pas.

S'il existe à la date de clôture, suite aux ventes d'électricité de l'exercice ou des exercices précédents, un excédent éventuel de certificats verts par rapport aux obligations de livraison aux autorités publiques, celui-ci ne fait pas l'objet d'une évaluation au plus bas entre le coût moyen pondéré d'acquisition et le prix de marché à la clôture s'il est plus que probable que cet excédent sera utilisé pour couvrir des obligations résultantes de ventes futures.

#### C. Les immobilisations corporelles

##### 1. Valeur d'acquisition

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport.

ELECTRABEL a acquis des droits sur des capacités de production de la centrale nucléaire de Chooz B, propriété d'EDF. Ces droits acquis dans le cadre de la participation au financement de la construction confèrent à la société le droit d'acheter une quote-part de la production sur la durée de vie des actifs sous-jacents. Ces droits à capacité sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, n'excédant pas 40 ans.

##### 2. Frais accessoires

Les frais accessoires aux investissements sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées.

Ils sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

##### 3. Interventions de tiers

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci, et sont, dès lors, déduites de la base d'amortissement. Aucune dotation n'est plus calculée dès le moment où la valeur comptable nette des installations, interventions déduites, est nulle.

##### 4. Intérêts intercalaires

Des intérêts intercalaires afférents aux capitaux empruntés pour financer des immobilisations (in)corporelles sont capitalisés (ou activés) pour autant que ces charges concernent la période qui précède la mise en service industrielle des installations. Les intérêts intercalaires font l'objet d'amortissements au même rythme que les équipements auxquels ils se rapportent.

##### 5. Amortissements

Le montant amortissable de chaque partie significative d'une immobilisation corporelle est amorti séparément (méthode des composants) sur sa durée d'utilisation probable en utilisant la méthode linéaire. Les dotations sont constituées à partir de la mise en service industrielle des installations.

Les installations techniques financées par des contrats de leasing sont amorties en fonction du taux d'amortissement appliqué dans la catégorie d'immobilisations à laquelle elles appartiennent.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

-20 à 33 ans pour les bâtiments industriels et administratifs ainsi que pour les immeubles d'habitation;

-20 à 50 ans pour les installations de production d'électricité (en fonction de la technologie);

-25 à 70 ans pour le génie civil des ouvrages hydrauliques;

-10 ans pour les installations de cogénération et de récupération d'énergie;

-10 ans pour les équipements de télétransmission, les fibres optiques, le mobilier et l'outillage;

-10 ans pour les simulateurs de conduite des centrales.

En cas de prolongation ou de réduction de la durée probable d'utilisation d'un actif corporel, la valeur résiduelle est amortie de manière linéaire sur la durée de vie restante au moment du changement.

#### D. Les immobilisations financières

##### 1. Participations, actions et parts

Les participations, actions et parts de sociétés sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, à l'exclusion des frais accessoires et sous déduction des montants restant éventuellement à libérer.

A la fin de chaque exercice, chaque titre fait l'objet d'une évaluation individuelle en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée. La méthode d'évaluation est choisie objectivement en tenant compte de la nature et des caractéristiques du titre concerné. Dans la plupart des cas, la valeur d'actif net est retenue, ou la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur d'actif net. Le critère retenu pour un titre est appliqué de manière systématique d'un exercice à l'autre, sauf si l'évolution des circonstances le justifie, auquel cas une mention particulière est faite dans l'annexe.

Lorsque l'évaluation ainsi réalisée fait apparaître une dépréciation durable par rapport à la valeur d'inventaire, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée. Une reprise exceptionnelle de réduction de valeur peut être effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres ayant fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur. Hormis ce cas, il n'est procédé à aucune réévaluation des titres, nonobstant les plus-values latentes, même durables, que peut faire apparaître l'évaluation de ceux-ci.

##### 2. Créances comptabilisées en immobilisations financières

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, ces créances et ces titres font l'objet d'une réduction de valeur à due concurrence.

#### E. Les créances à plus et à moins d'un an

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance apparaît incertain ou compromis, en tout ou en partie.

En cas de faillite ou de réorganisation judiciaire, les créances impayées sont d'office considérées comme douteuses et leur valeur totale nette (TVA exclue) fait immédiatement l'objet d'une réduction de valeur. D'autres créances peuvent faire l'objet de réductions de valeur, adaptées à chaque cas.

#### F. Les stocks

##### 1. Stocks de combustibles

Les combustibles et autres matières premières sont portés à l'actif à leur prix d'acquisition, qui comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport éventuels.

Les stocks sont valorisés en fin de période comptable sur base du prix moyen pondéré calculé par type de combustible et par centrale de production. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque le prix du marché s'avère inférieur à la valeur nette comptable.

##### 2. Stocks de matériel et de marchandises

Les matières consommables, les fournitures et les marchandises sont enregistrées à l'actif à leur prix d'acquisition, y compris les éventuels frais accessoires. Les stocks correspondants sont valorisés selon la méthode du prix moyen pondéré.

N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.19
----	-----------------	------------

Une réduction de valeur est appliquée aux matières consommables et aux fournitures qui, vu leur obsolescence, ne peuvent plus servir à l'exploitation ou dont la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur figurant dans les livres.

### 3. Commandes en cours

Les commandes en cours sont portées à l'actif du bilan à leur coût de revient.

### G. Les subsides en capital

Le montant des subsides accordés est repris au passif du bilan sous déduction des transferts successifs dans les comptes de résultats. Les subsides sont comptabilisés au moment de la notification par l'autorité compétente, ou, à défaut, lors de leur encaissement.

Ces transferts sont étalés linéairement sur une durée correspondant à la durée d'amortissement des installations qui font l'objet des subsides.

### H. Les provisions et impôts différés

A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, arrête les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

#### 1. Provisions pour gros entretien et grosses réparations

Provisions sont constituées systématiquement pour couvrir les travaux de révision périodique et de grosses réparations des centrales de production. Les provisions sont basées sur une estimation préalable du coût des travaux avant chaque cycle de révision. Ces coûts sont répartis sur le nombre d'années que comporte chaque cycle de révision ou sur le nombre d'années restant à courir avant l'exposition des dépenses. Les provisions constituées au cours des exercices antérieurs sont régulièrement revues et adaptées si nécessaire. Elles font l'objet d'une reprise en compte de résultat si elles deviennent sans objet.

#### 2. Provisions pour démantèlement et assainissement

##### a) Centrales nucléaires

Les provisions liées au démantèlement des centrales nucléaires et à la gestion du combustible irradié dans ces centrales (organisées sous le contrôle de la Commission des Provisions Nucléaires créé par la loi du 11 avril 2003) ont été transférées vers Synatom.

La société met en œuvre la méthodologie appliquée pour les centrales nucléaires belges, telle qu'approuvée par la Commission des Provisions Nucléaires, pour déterminer la provision constituée pour couvrir sa quote-part dans l'obligation de démantèlement de la centrale de Chooz, propriété d'EDF, dans laquelle ELECTRABEL détient un droit de tirage.

##### b) Centrales thermiques conventionnelles

Des provisions sont constituées en application des obligations environnementales, légales et/ou contractuelles pour couvrir les dépenses de démolition et d'assainissement des sites des centrales électriques conventionnelles. Ces provisions sont basées des estimations techniques et budgétaires les plus appropriées. Les risques de pollution du sol ont été évalués en collaboration avec les administrations environnementales compétentes et un projet d'assainissement est mis en place partout où cela s'avère nécessaire.

#### 3. Provisions pour régimes de prévisions conventionnels

Depuis le 31.12.1992, une provision a été constituée en couverture des charges qui résultent du départ anticipé en prépension de membres du personnel, dans le cadre des conventions collectives de travail (ou de la transposition de celles-ci au personnel de cadre), qui permettent aux agents de quitter le service avant l'âge légal de la prépension (60 ans). Ces charges sont constituées par les rémunérations des agents concernés, en ce compris l'ensemble des charges patronales.

#### 4. Provisions pour pensions et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi

Concernant les cotisations aux régimes de pension à cotisation définie versées depuis le 1er janvier 2004, la loi impose un rendement annuel moyen sur la carrière de 3,25% minimum, le déficit éventuel étant à la charge de l'employeur. Il en résulte que, pour la partie des engagements correspondant aux cotisations versées depuis cette date, le régime doit être considéré comme un plan à prestations définies. Cependant, le régime reste comptabilisé comme un régime à cotisations définies, en l'absence notamment de passif net matériel identifié. Une comparaison entre le rendement réalisé et le taux minimum garanti est effectuée chaque année, et le sous-financement constaté fait l'objet d'une provision s'il est jugé significatif à la date de clôture.

Concernant les régimes de pension à prestations définies (but à atteindre), la valorisation du montant des engagements de retraite et assimilés est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques. Le déficit éventuel par rapport aux actifs de couverture est pris en charge par l'employeur conformément à la réglementation en vigueur.

### I. Les dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

#### J. Présentation du chiffre d'affaires

Conformément aux pratiques du secteur de l'énergie (au niveau international), et du secteur financier, le chiffre d'affaire relatif aux opérations de trading d'électricité de gaz et de combustibles n'inclut que la seule marge de négoce, qui correspond aux ventes nettes des achats y relatifs. Si cette marge est négative elle est présentée dans la rubrique approvisionnements et marchandises.

Dans l'activité portfolio management les ventes et achats physique de gaz et d'électricité sont aussi présenté net si une vente et achat se produit sur le même heure et point de livraison.

Cette compensation est réalisée en application de l'article 29 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001, et se justifie par le fait qu'une présentation brute de ces activités donnerait une fausse image des résultats de l'entreprise, en montrant un chiffre d'affaires et des approvisionnements disproportionnés par rapport à la marge dégagée sur ces activités.

#### K. Les droits et engagements hors bilan

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans les annexes, par catégorie, pour la valeur nominale de l'engagement figurant au contrat ou, à défaut, pour la valeur estimée. Les droits et engagements non susceptibles d'être quantifiés sont mentionnés de manière qualitative / descriptive.

#### L. Les instruments financiers et produits dérivés

Afin de gérer les risques inhérents à son activité, Electrabel utilise des instruments financiers pour couvrir les risques de fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change et des prix d'électricité et de combustibles. Il s'agit de contrats à terme (financiers et physiques) et de produits dérivés comme les swaps

Le principe comptable appliqué consiste à prendre en résultat les écarts (positifs ou négatifs) engendrés par les fluctuations de la juste valeur des instruments financiers de la même manière (ou de manière symétrique) que les opérations auxquelles ils se rapportent (couverture spécifique).

La même règle est d'application en cas de couverture générale d'ensembles d'actifs ou de passifs de même nature.

Les produits des opérations financières qui ne sont pas spécifiquement identifiées comme des instruments de couverture (couverture spécifique ou générale) font l'objet, à la clôture des comptes, d'une évaluation en valeur de marché des positions ouvertes qu'ils génèrent. En vertu du principe de prudence, les pertes latentes relatives aux activités de trading sont prises en charge.

#### M. Les opérations, avoirs et engagements en devises

Les opérations courantes en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change au comptant du jour d'enregistrement.

Les actifs et passifs non monétaires (soit principalement les frais d'établissement, les immobilisations corporelles et incorporelles, les immobilisations financières et les stocks) restent valorisés aux cours de conversion historiques; cette valeur sert de base au calcul des amortissements et des éventuelles réductions de valeur (voir ci-avant).

Les différences de change constatées lors de la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, emprunts et dettes) sont directement prises en résultats.

Les acomptes versés sont considérés comme actifs monétaires ou non monétaires selon leur destination.

En fin d'exercice, les principaux postes monétaires en devises font l'objet d'une réévaluation sur base des cours de change au comptant à la date d'arrêté des comptes, à l'exception des postes faisant l'objet d'une couverture spécifique et auxquels s'appliquent les cours de couverture. Les écarts de conversion nets par devise constatés à cette occasion sont actés dans les comptes de régularisation s'il s'agit d'un bénéfice latent et, pris en charge dans le compte de résultat s'il s'agit d'une perte latente.

Les écarts de conversion positifs et négatifs constatés sur les valeurs disponibles sont pris en résultats.

## Autres informations à communiquer dans l'annexe

### RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

#### 1. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (annexe C.6.3.1)

Eu égard aux contraintes comptables découlant du régime particulier du contrôle auquel les entreprises du secteur sont soumises, ELECTRABEL a été autorisée en vertu de l'article 125 du code des sociétés, à adapter les rubriques des immobilisations corporelles du bilan à partir de l'exercice 1980.

Cette modification consiste essentiellement en un transfert :

- du génie civil, de la rubrique 22 à la rubrique 23;
- de l'outillage, de la rubrique 23 à la rubrique 24;
- des maisons d'habitation, de la rubrique 26 à la rubrique 22.

#### 2. . Autres produits financiers (rubrique 752/9) Annexe à 6.11 code 9125

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :

Subside en capital

	31/12/2020	31/12/2019
Wind Ford Genk	8.477,76	8.477,76
Wind Volvo Cars	10.047,00	10.047,00
Wind Volvo Truck	9.410,28	9.410,28
Wind Zeebrugge	4.656,96	4.656,96
Wind Bekaert -Zwevegem	10.061,04	10.061,04
Rodenhuize	51.735,03	47.562,59
Lorcé	0	8.364,96
DS Textiles Derndermonde	7.172,40	7.172,40
Total	101.560,21	105.752,99

#### 3. Chiffre d'affaires annexe C 6.10

Comme requis par l'article 3.2§2 de l'arrête royal du 29/04/2019, nous présentons ci-après les montants bruts, avant compensation

31/12/2019 31/12/2020

	Chiffres d'affaires brut	
ELECTRICITE	13.281.992.485	14.171.062.701
- 4.981.006.422	Netting Electricité	- 5.223.702.648
	Chiffres d'affaires net	8.947.360.053
GAZ	2.084.823.537	1.767.984.635
- 54.298.709	Netting Gaz	- 71.123.346
	Chiffres d'affaires net	1.696.861.289
PRESTATION DE SERVICE ET AUTRES ACTIVITE	227.049.882	230.991.245
	Netting	0
	Chiffres d'affaires net	230.991.245
AUTRES	77.227.405	44.522.667

#### 4. Bilan social annexe C10

En tant qu'employeur, Electrabel applique pour un même travail, ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. Nous appliquons une politique salariale dans laquelle toute différenciation de salaire fondée sur le sexe est exclue.

#### 5. Provisions nucléaires - annexe C 6.9

La loi belge du 11 avril 2003 attribuée à SYNATOM, filiale d'ELECTRABEL, la gestion des provisions pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion de l'aval du cycle du combustible irradié dans ces centrales. Conformément à cette même loi, SYNATOM peut prêter à ELECTRABEL un montant correspondant à maximum 75% du montant des provisions nucléaires. ELECTRABEL ne contracte plus de nouveau prêt au titre des provisions pour l'aval du cycle du combustible nucléaire et il s'est engagé à rembourser, d'ici 2025, l'intégralité des prêts contractés à ce titre. La dette envers SYNATOM dans le bilan d'ELECTRABEL, y inclus les dettes commerciales, s'élève à 9,1 milliards d'euros au 31 décembre 2020 (10,6 milliards d'euros au 31 décembre 2019).

Par ailleurs, cette loi a organisé l'établissement d'une Commission des provisions nucléaires (CPN) dont la mission est de contrôler le processus de constitution et la gestion de ces provisions.

Pour permettre à la Commission des provisions nucléaires de remplir ses missions, conformément à la loi dont il est question ci-avant, SYNATOM est tenue de lui transmettre, tous les trois ans, un dossier décrivant les caractéristiques de base de la constitution de ces provisions.

Dans l'hypothèse où des évolutions sont constatées entre deux évaluations triennales, susceptibles de modifier de façon significative les paramètres financiers retenus, le scénario industriel, l'estimation des coûts ou leur calendrier, la Commission peut réviser son avis.

Un dossier de réévaluation triennal des provisions nucléaires a été transmis le 12 septembre 2019 par SYNATOM à la Commission qui a rendu son avis le 12 décembre 2019. Celui-ci a été pris en compte lors de l'arrêté des comptes du 31 décembre 2019. Les provisions n'ont pas connu d'évolution depuis au-delà des impacts récurrents de consommation/constitution de provisions et d'actualisation.

Les provisions ont été établies compte tenu du cadre contractuel et légal actuel qui fixe la durée d'exploitation des unités nucléaires à 50 ans pour Tihange 1 ainsi que Doel 1 & 2 et à 40 ans pour les autres unités.

Les provisions constituées intègrent dans leurs hypothèses l'ensemble des obligations réglementaires environnementales existantes ou dont la mise en place est prévue au niveau européen, national ou régional. Si une nouvelle législation devait être introduite dans le futur, les coûts estimés servant de base aux calculs seraient susceptibles de varier. ELECTRABEL après revue estime ne pas avoir connaissance d'évolutions qui pourraient affecter de manière significative les montants provisionnés.

L'évaluation des provisions intègre des marges pour aléas et risques afin de tenir compte du degré de maîtrise des techniques de démantèlement et de gestion du combustible irradié. Les marges pour aléas relatifs à l'évacuation des déchets sont déterminées par l'ONDRAF et intégrées dans ses redevances. SYNATOM estime par ailleurs des marges appropriées pour chaque catégorie de coûts.

ELECTRABEL considère, au mieux de ses connaissances actuelles, que les provisions telles qu'approuvées par la Commission prennent en compte l'ensemble des informations disponibles à ce jour pour couvrir les aléas et les risques du processus de démantèlement et de gestion du combustible irradié.

#### A. Provisions pour aval de cycle

Après son déchargement d'un réacteur et son entreposage temporaire sur site, le combustible nucléaire usé devra faire l'objet d'un conditionnement, éventuellement précédé d'un retraitement pour séparer les radionucléides les plus actifs, avant son évacuation en stockage à long terme.

L'ONDRAF a proposé, le 9 février 2018, le stockage géologique comme politique nationale pour la gestion à long terme des déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie. Cette proposition reste soumise à l'approbation du gouvernement belge qui aura, au préalable, recueilli l'avis de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN).

Par ailleurs, SYNATOM considère dans son évaluation que le scénario "mixte", retenu par la Commission des provisions nucléaires, continue de s'appliquer : une partie du combustible, contenant les radionucléides les plus actifs, y est retraitée et le reste est évacué directement, sans retraitement.

Les provisions pour aval du cycle constituées par SYNATOM couvrent l'ensemble des coûts liés à ce scénario "mixte" : entreposage sur site, transport, retraitement, conditionnement, entreposage et évacuation géologique. Elles sont déterminées sur la base des principes et paramètres suivants :

- les coûts d'entreposage comprennent essentiellement les coûts de construction et d'exploitation d'installations complémentaires d'entreposage à sec ainsi que l'exploitation des installations existantes, de même que les coûts d'achat des conteneurs ;

N°	BE 0403.170.701	C-cap 6.20
----	-----------------	------------

- une partie du combustible irradié est transférée pour retraitement. Le plutonium et l'uranium issus du retraitement sont cédés à un tiers ;
- le combustible irradié et non retraité est conditionné, ce qui nécessite la construction d'installations de conditionnement en fonction de critères d'acceptation émis par l'ONDRAF. Les recommandations de cette dernière quant au coût de cette installation ont été intégralement prises en compte ;
- les résidus du retraitement et le combustible irradié sont transférés à l'ONDRAF ;
- les coûts des opérations d'évacuation en couche géologique profonde sont estimés en utilisant un "tarif prudentiel virtuel" de redevances, établi par l'ONDRAF en octobre 2019 à la demande de la CPN, sur la base d'un coût total de l'installation d'évacuation de 10,7 milliards d'euros (2017) excluant les pistes d'optimisation soumises à expertise. Le coût estimé de la recommandation préliminaire de l'AFNC concernant un puits supplémentaire y a par ailleurs été ajouté sur base des recommandations de l'ONDRAF ;
- l'engagement à terme est calculé sur base de coûts internes estimés et de coûts externes évalués à partir d'offres reçues de tiers ;
- le nouveau scénario de référence intègre le dernier scénario à jour de l'ONDRAF avec un début du stockage géologique autour de 2070 qui se clôturera vers 2135 ;
- le taux d'actualisation retenu est de 3,25%. Il prend en compte (i) une analyse de l'évolution et de la moyenne historiques et prospectives des taux de référence à long terme, (ii) la longue durée du passif compte tenu du nouveau scénario de l'ONDRAF et (iii) les engagements relatifs au financement de ces provisions pris par ELECTRABEL auprès de SYNATOM ;
- une hypothèse d'inflation de 2,0% (soit un taux réel de 1,25%).

Les coûts effectivement supportés dans le futur pourraient différer de ceux estimés compte tenu de leur nature et de leur échéance. L'ONDRAF, dans son avis à la CPN, a notamment pointé des éléments d'incertitude sur certains coûts, en principe couverts par les marges pour aléas, mais pour lesquels la CPN se dotera d'un programme de travail et d'analyses complémentaires à compter de 2020. Le montant de ces provisions pourrait être ajusté ultérieurement en fonction de l'évolution des paramètres présentés ci-dessus et des estimations de coûts associés. Plus particulièrement, le cadre réglementaire belge actuel ne permet pas le retraitement partiel et n'a pas encore confirmé l'adoption du stockage géologique comme politique de gestion des déchets nucléaires de moyenne et de haute activité.

Cernant le scénario de retraitement partiel, à la suite d'une résolution adoptée par la Chambre des Représentants en 1993, les contrats de retraitement qui n'étaient pas en cours d'exécution ont été suspendus puis résiliés en 1998. Le scénario retenu repose sur l'hypothèse que le gouvernement belge autorisera SYNATOM à retraiter le combustible usé et qu'un accord entre la Belgique et la France sera conclu aux fins de permettre à Orano (anciennement Areva) d'effectuer ce retraitement. Un scénario basé sur une évacuation directe des déchets, sans retraitement préalable, conduirait à une provision inférieure à celle résultant du scénario "mixte" retenu aujourd'hui et approuvé par la Commission des provisions nucléaires.

Par ailleurs, le gouvernement belge n'a pas encore pris de décision quant à la gestion des déchets, soit en dépôt géologique profond, soit en entreposage en surface de longue durée. La Commission européenne a, à ce titre, adressé le 27 novembre 2019 un avis motivé à la Belgique dans le cadre de la procédure de manquement de l'article 258 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, au motif qu'elle n'a pas adopté de programme national de gestion des déchets radioactifs conforme à certaines exigences de la directive sur le combustible usé et les déchets radioactifs (directive 2011/70/Euratom du Conseil). A ce stade, il n'existe donc qu'un programme national qui confirme l'entreposage sûr du combustible usé suivi par son retraitement ou par son stockage. L'hypothèse intégrée dans le scénario retenu par la Commission des provisions nucléaires se base sur le dépôt en couche géologique profonde dans un site restant à identifier et qualifier en Belgique.

#### Sensibilité

Les provisions pour la gestion de l'aval du cycle du combustible nucléaire restent sensibles aux hypothèses de coûts, de calendrier des opérations et d'engagement des dépenses ainsi qu'au taux d'actualisation :

- une augmentation de 10% des redevances de l'ONDRAF au-delà du tarif virtuel prudentiel demandé par la CPN pour l'évacuation des déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie se traduirait, à montant de marges d'incertitudes inchangé, par une augmentation des provisions de l'ordre de 175 millions d'euros ;
- l'accélération de 5 ans des dépenses de l'ONDRAF au titre de l'entreposage, du conditionnement et du stockage des déchets radioactifs de haute activité et/ou de longue durée de vie aurait un impact à la hausse de 170 millions d'euros sur les provisions. Un report de 5 ans dans l'échéancier d'engagement de ces différentes dépenses aurait un impact à la baisse d'un montant plus faible ;
- l'impact d'une variation du taux d'actualisation de 10 points de base est susceptible d'entraîner une modification du solde des provisions pour le traitement de l'aval du cycle du combustible nucléaire de l'ordre de 260 millions d'euros, à la hausse en cas de diminution du taux et à la baisse en cas d'augmentation du taux.

Il convient de préciser que ces sensibilités résultent d'un calcul purement financier. Elles doivent s'analyser avec toutes les précautions d'usage compte tenu des nombreux autres paramètres, en partie interdépendants, intégrés dans l'évaluation.

#### B.Provisions pour démantèlement

Au terme de leur durée d'exploitation, les centrales nucléaires doivent être démantelées. Les provisions constituées dans les comptes de SYNATOM (et dont 75% du montant est prêt à ELECTRABEL) sont destinées à couvrir tous les coûts relatifs tant à la phase de mise à l'arrêt définitif, qui concerne les opérations de déchargement et d'évacuation du combustible irradié de la centrale, qu'à la période de démantèlement proprement dite qui conduit au déclassement et à l'assainissement du site.

La stratégie de démantèlement retenue repose sur un démantèlement (i) immédiat après l'arrêt du réacteur, (ii) réalisé en série plutôt qu'unité par unité et (iii) complet (retour à un "greenfield industriel"), permettant un usage industriel futur du terrain.

Les provisions pour le démantèlement des centrales nucléaires sont constituées sur la base des paramètres suivants :

- le montant à décaisser à terme est déterminé en fonction des coûts estimés par unité nucléaire, sur base d'une étude réalisée par un bureau d'experts indépendants et en retenant comme hypothèse la réalisation d'un démantèlement en série des centrales ;
- les redevances pour la prise en charge des déchets du démantèlement de catégorie A et B sont déterminées en utilisant le " tarif prudentiel virtuel " établi par l'ONDRAF à la demande de la CPN et en incluant des marges préconisées par l'ONDRAF pour risques de reclassement de déchets compte tenu des incertitudes de définition des critères d'admission des déchets dans ces catégories ;
- pour les différentes phases, il est tenu compte de l'inclusion de marges pour aléas normales, revues par l'ONDRAF et la CPN ;
- un taux d'inflation de 2,0% est appliqué jusqu'à la fin du démantèlement pour la détermination de la valeur future de l'engagement ;
- un taux d'actualisation réduit à 2,7% (y compris 2,0% d'inflation) est appliqué pour la détermination de la valeur actuelle de l'engagement (NPV). Il diffère de celui retenu pour la provision pour la gestion de l'aval du cycle du combustible nucléaire compte tenu des importantes différences de durée des obligations après prise en compte du nouveau scénario de l'ONDRAF. Il est à noter que ce taux d'actualisation est amené à diminuer pour atteindre 2,5% en 2021.
- la durée d'exploitation des unités nucléaires est de 50 ans pour Tihange 1 ainsi que pour Doel 1 & 2, et de 40 ans pour les autres unités ;
- le début des opérations techniques de mise à l'arrêt définitif des installations est fonction de l'unité concernée et du séquençement des opérations pour l'ensemble du parc. Elles sont immédiatement suivies de la phase de démantèlement.

Les coûts effectivement supportés dans le futur pourraient différer de ceux estimés compte tenu de leur nature et de leur échéance. L'ONDRAF dans son avis à la CPN a notamment pointé des éléments d'incertitude sur certains coûts, en principe couverts par les marges pour aléas, mais pour lesquels la CPN se dotera d'un programme de travail et d'analyses complémentaires à compter de 2020. Le montant de ces provisions pourrait également être ajusté ultérieurement en fonction de l'évolution des paramètres présentés ci-dessus. Ces paramètres sont cependant établis, et les hypothèses sont retenues, sur la base des informations et estimations que SYNATOM et ELECTRABEL estiment les plus adéquates à ce jour, et approuvées par la Commission des provisions nucléaires.

Par ailleurs, le scénario retenu repose sur un plan de démantèlement et des calendriers qui devront être approuvés par les autorités de sûreté nucléaire.

Les unités nucléaires françaises sur lesquelles ELECTRABEL détient un droit de tirage font également l'objet d'une provision à concurrence de la quote-part dans les coûts attendus de démantèlement qu'elle doit supporter.

#### Sensibilité

Sur base des paramètres actuellement appliqués pour l'estimation des coûts et du calendrier des décaissements, une variation du taux d'actualisation de 10 points de base est susceptible d'entraîner une modification du solde des provisions pour démantèlement de l'ordre de 62 millions d'euros, à la hausse en cas de diminution du taux et à la baisse en cas d'augmentation du taux.

Il convient de préciser que cette sensibilité résulte d'un calcul purement financier. Elle doit s'analyser avec toutes les précautions d'usage compte tenu des nombreux autres paramètres, en partie interdépendants, intégrés dans l'évaluation.

Au-delà de la diminution du taux d'actualisation, l'évolution des coûts de conditionnement et d'enlèvement appliqués par l'ONDRAF pour les déchets de catégorie A (déchets de faible ou moyenne activité, à durée de vie courte) issus du démantèlement, pourrait également entraîner une augmentation des provisions afin de couvrir ces coûts additionnels.

#### C.Rendement des montants de provision investis par SYNATOM

Synatom investit sur les marchés financiers le montant des provisions versées par ELECTRABEL pour couvrir les coûts du démantèlement des centrales nucléaires et de la gestion du combustible usé. Si lors de l'utilisation des fonds il s'avérait que les montants provisionnés étaient insuffisants, ELECTRABEL devrait compenser l'écart.

A plus court terme la valeur des placements de SYNATOM est couverte par un contrat de garantie de valeur entre ELECTRABEL et SYNATOM par lequel, si à l'échéance de ce contrat en 2025, la valeur de marché était inférieure à la valeur comptable d'acquisition, ELECTRABEL devrait compenser l'écart de valeur.

Avec la montée en puissance des actifs dédiés gérés par SYNATOM, cette dernière se structure en confiant le pilotage des investissements à une équipe dirigée par un directeur des investissements, et en créant un comité des investissements composé d'experts chargé de superviser les

décisions d'investissement. Sa politique d'investissement impose un profil de risque maîtrisé afin d'atteindre les objectifs de rendement et une diversification importante des risques, en s'appuyant sur une politique de contrôle des risques rigoureuse.

6. la sensibilité de la valeur d'International Power aux fluctuations des taux de change : " Cette valorisation restera sensible notamment aux risques de change avec -810 millions d'euros pour 10% de baisse de valeur du dollar et -480 millions d'euros pour 10% de baisse de valeur du BRL. "

7. ELECTRABEL, allant au-delà de ses obligations légales, a pris l'engagement de financer via SYNATOM l'intégralité du montant des provisions pour la gestion du combustible usé d'ici 2025, selon l'échéancier suivant :

En meur.

2021	2022	2023	2024
2025	Total		
870	894	889	931
1.071	4.655		

## Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2020

Rapport présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'ELECTRABEL SA  
du 27 avril 2021

---

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion sur les activités d'ELECTRABEL SA (ci-après 'ELECTRABEL') au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020.

Nous vous proposons également l'affectation du résultat de l'exercice.

ELECTRABEL affiche une perte -1 993 millions d'euros en 2020 malgré l'amélioration du résultat d'exploitation, suite à la dépréciation d'actifs financiers en lien essentiellement avec les effets de change sur les titres d'International Power.

Le résultat d'exploitation s'élève à -144 millions d'euros, en hausse de 1 993 millions d'euros par rapport à 2019. L'amélioration observée du résultat d'exploitation récurrent, 73 millions d'euros en 2020 contre -207 millions d'euros en 2019, tient principalement aux prix de vente d'électricité captés par les actifs de production et par des éléments ponctuels, partiellement compensés par la plus faible disponibilité du parc de production nucléaire et les moindres volumes de gaz et d'électricité vendus en cette année 2020 marquée par la pandémie de Covid-19.

La disponibilité du parc nucléaire était de 63% en 2020, en diminution par rapport à l'année 2019 (79%), suite à l'arrêt planifié de plusieurs unités, notamment dans le cadre de la finalisation des travaux de LTO de prolongation de la durée d'exploitation des centrales.

Par ailleurs, compte tenu des annonces du gouvernement belge à l'automne 2020 il a été considéré que, notamment, les conditions opérationnelles et réglementaires pour la réalisation des travaux préalables à l'extension ne sont plus réunies. Par conséquent, l'hypothèse d'une probable prolongation de 20 ans de deux unités de deuxième génération au-delà de 2025 ne peut plus être retenue. Associé à des hypothèses de prix réactualisées, ce changement d'hypothèse conduit à reconnaître une perte de valeur des actifs nucléaires à hauteur de -39 millions d'euros dans le résultat non-récurrent de l'année.

Le résultat financier s'établit à -1 826 millions d'euros, en retrait de 4 729 millions d'euros suite à la perte de valeur constatée en 2020 en lien avec les effets de change sur les titres d'International Power Ltd et à de moindres dividendes perçus de ses filiales par ELECTRABEL.

## 1. Chiffres clés (périmètre belge)

	2020	2019
Chiffre d'affaires (millions d'euros) <sup>(1)</sup>	10 920	10 636
Nombre de collaborateurs	4788	4823
Nombre de clients	2,67 millions	2,62 millions
Capacité de production	10 102 MW	10 001 MW
Capacité de production verte	637 MW	686 MW
Capacité de production sans émissions de CO <sub>2</sub>	66%	68%
Part de marché électricité	44%	44%
Part de marché gaz naturel	41%	40%

<sup>(1)</sup> Chiffre d'affaires réalisé en Belgique et dans le reste de l'Europe

## 2. Commentaires sur les comptes annuels

Les comptes annuels publiés par ELECTRABEL ont été établis conformément au référentiel comptable belge.

### 2.1. Compte de résultats abrégé

en M€	2020	2019	Variation 2020 vs 2019
Chiffre d'affaires	10 920	10 636	284
Production immobilisée	181	200	( 19)
Autres produits d'exploitation et variation des en-cours	283	374	( 92)
Coût des ventes et des prestations	( 11 310)	( 11 417)	106
<b>Résultat d'exploitation récurrent</b>	<b>73</b>	<b>( 207)</b>	<b>279</b>
Résultat d'exploitation non récurrent	( 217)	( 1 930)	1 713
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>( 144)</b>	<b>( 2 136)</b>	<b>1 993</b>
Résultat financier récurrent	598	7 942	( 7 344)
Résultat financier non récurrent	( 2 424)	( 5 039)	2 615
<b>Résultat financier</b>	<b>( 1 826)</b>	<b>2 903</b>	<b>( 4 729)</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	<b>( 1 970)</b>	<b>766</b>	<b>( 2 737)</b>
Impôts sur le résultat	( 23)	( )	( 23)
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	<b>( 1 993)</b>	<b>766</b>	<b>( 2 759)</b>

Le **chiffre d'affaires** s'établit à 10 920 millions d'euros, en augmentation de 284 millions d'euros. Cette variation s'explique essentiellement par une augmentation des volumes d'électricité vendus sur les marchés de gros, compensée en partie par la baisse des ventes de gaz et les moindres ventes réalisées par l'activité de commercialisation.

Le **résultat d'exploitation** s'élève à -144 millions d'euros, en hausse de 1 993 millions d'euros, notamment du fait des charges non-récurrentes significatives comptabilisés en 2019 dans le cadre de la révision triennale des provisions nucléaires.

Le résultat récurrent augmente de 279 millions d'euros par rapport à 2019. Les principaux facteurs expliquant cette variation sont la hausse du prix de l'électricité vendue par l'ensemble du parc de production (+254 millions d'euros), l'ajustement du montant de contribution nucléaire pour les unités G2 (+80 millions d'euros), la comptabilisation en 2019 des coûts du Fonds à Moyen Terme prévu à l'article 181 de la Loi du 29 décembre 2010 (+80 millions d'euros), la performance opérationnelle réalisée dans le cadre du programme « Lean » (+33 millions d'euros), ainsi que par divers éléments ponctuels positifs. Ces éléments sont néanmoins partiellement compensés par la moindre

disponibilité du parc de production nucléaire (-159 millions d'euros), par la baisse des volumes d'électricité et de gaz vendus par les activités de commercialisation du fait de la crise sanitaire et de températures plus douces (-65 millions d'euros), ainsi que par des coûts additionnels constatés sur le parc de production biomasse (-18 millions d'euros).

Le résultat d'exploitation non-récurrent s'élève à -217 millions d'euros, provenant principalement de l'augmentation des provisions nucléaires d'ELECTRABEL appelées par la Société de provisionnement SYNATOM qui a conduit à la comptabilisation d'une charge de -182 millions d'euros cette année. Celle-ci correspond à la baisse en 2020 du taux d'actualisation de la provision pour démantèlement de 3% à 2,7% décidée lors de la dernière révision triennale des provisions fin 2019. Par ailleurs, le résultat d'exploitation non-récurrent intègre l'effet d'impôt suite au paiement en 2020 du transfert intra-groupe (+23 millions d'euros), des coûts de démantèlement comptabilisés pour les centrales françaises de Chooz B et Tricastin (-27 millions d'euros) ainsi que la réduction de valeur constatée sur les actifs des unités nucléaires de Doel 1, Doel 2, Doel 4 et Tihange 3 (-39 millions d'euros).

Une charge d'impôt sur les sociétés de -23 millions d'euros a été constatée pour l'impôt dû sur le transfert intra-groupe de 2019 qui n'a pas pu être compensé par manque de pertes fiscales relatives à l'exercice 2019.

Le **résultat financier** s'établit à -1 826 millions d'euros, en diminution de -4 729 millions d'euros par rapport à 2019. La variation du résultat financier récurrent (-7 344 millions d'euros) s'explique essentiellement par la diminution des dividendes perçus par ELECTRABEL de ses filiales Engie Energy Management et International Power (-7 280 millions d'euros), ainsi que des revenus et charges d'intérêt sur actifs et dettes financières (-50 millions d'euros). En 2020, le résultat non-récurrent d'ELECTRABEL (-2 424 millions d'euros) reflète la perte de valeur des titres d'International Power Ltd notamment due à des effets de change défavorables (-2 460 millions d'euros), et la plus-value réalisée sur la cession des parts dans le projet SeaMade (+44 millions d'euros).

## 2.2. Bilan abrégé

### Actif

en M€	2020	2019	Variation 2020 vs 2019
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>36 606</b>	<b>46 442</b>	<b>( 9 836)</b>
Immobilisations incorporelles	753	850	( 97)
Immobilisations corporelles	1 439	1 531	( 92)
Immobilisations financières	34 414	44 061	( 9 647)
<b>Actifs circulants</b>	<b>5 313</b>	<b>4 423</b>	<b>890</b>
Créances à plus d'un an	123	93	30
Stocks et commandes en cours d'exécution	289	264	25
Créances à un an au plus	3 097	2 232	865
Valeurs disponibles	10	10	( )
Comptes de régularisation	1 794	1 824	( 30)
<b>Total de l'actif</b>	<b>41 919</b>	<b>50 865</b>	<b>( 8 946)</b>

Les **immobilisations incorporelles** s'élèvent à 753 millions d'euros, en deçà de -97 millions d'euros du niveau de 2019, et se composent principalement par l'amortissement annuel du goodwill payé dans le cadre de l'acquisition de la totalité des titres d'Electrabel Customer Solutions (-67 millions d'euros), et à la diminution du stock de certificats verts (-56 millions d'euros). Ces éléments sont compensés en partie par l'accroissement des



autres actifs incorporels tels que les coûts d'acquisition de clientèle ou les investissements dans les systèmes d'information.

Les **immobilisations corporelles** diminuent de -92 millions d'euros. Les investissements de l'année s'élèvent à 221 millions d'euros et sont principalement consacrés au développement et à la modernisation continue du parc de production nucléaire, dans lequel ELECTRABEL a investi 189 millions d'euros en 2020. Ces investissements sont plus que compensés par les amortissements courants d'exploitation qui s'élèvent à -271 millions d'euros. Par ailleurs, les actifs des unités nucléaires ont été dépréciés à hauteur de -39 millions d'euros en 2020.

Les **immobilisations financières** diminuent de -9,6 milliards d'euros par rapport à 2019. Cette baisse résulte de la perte de valeur constatée sur les titres d'International Power Ltd (-2,5 milliards d'euros), du remboursement d'un prêt octroyé à ENGIE SA (-1,8 milliards d'euros) mobilisé en vue de la réduction des créances avec SYNATOM à laquelle ELECTRABEL s'est engagée en 2019, ainsi que par la réduction du capital d'Engie Invest International (-1 milliard d'euros) et du remboursement partiel d'un prêt consenti à cette dernière (-4,2 milliards d'euros) dans le cadre d'une opération de réduction d'actifs financiers et de dettes financières.

Les **créances à court et long terme** augmentent de 896 millions d'euros, principalement du fait des liquidités placées dans le pool de trésorerie du groupe ENGIE et de l'augmentation des créances clients, en partie compensées par la diminution des créances de TVA sur les factures émises en 2019 par SYNATOM suite à la révision des provisions nucléaires, et par des appels de marge plus faibles sur les contrats dérivés sur les commodités et les instruments dérivés associés à la dette.

La diminution des **comptes de régularisation** de -30 millions d'euros est notamment due aux variations de primes d'options payées sur commodités, à l'évolution entre les deux périodes des montants de gaz et d'électricité en compteur, ainsi qu'à la variation des prorata et intérêts à recevoir sur les créances financières.

## Passif

<i>en M€</i>	2020	2019	Variation 2020 vs 2019
<b>Capitaux propres</b>	<b>15 631</b>	<b>18 317</b>	<b>( 2 686)</b>
<b>Provisions et impôts différés</b>	<b>1 475</b>	<b>1 548</b>	<b>( 73)</b>
<b>Dettes</b>	<b>24 813</b>	<b>31 000</b>	<b>( 6 187)</b>
Dettes à plus d'un an	19 580	18 457	1 123
Dettes à un an au plus	4 588	11 985	( 7 397)
Comptes de régularisation	645	558	87
<b>Total du passif</b>	<b>41 919</b>	<b>50 865</b>	<b>( 8 946)</b>

Les **capitaux propres** diminuent de -2 686 millions d'euros, correspondant au résultat de l'exercice et à un versement de dividendes pour 693 millions d'euros calculé sur le Résultat Net Récurrent part groupe consolidé de 2019.

Les **provisions et impôts différés** s'élèvent à 1 475 millions d'euros au 31 décembre 2020, en diminution de -73 millions d'euros par rapport au niveau de 2019. Cette variation provient notamment de l'utilisation nette des provisions pour entretien et révision des actifs de production (-91 millions d'euros), en particulier suite aux travaux réalisés sur les unités de première génération dont la durée d'exploitation a été prolongée, de l'utilisation nette des provisions pour restructuration (-40 millions d'euros), ainsi que les ajustements des provisions nucléaires liées d'une part au traitement et à l'entreposage des déchets de catégorie A en Belgique (+34 millions d'euros), et d'autre part à la mise à

l'arrêt définitif des capacités françaises sur lesquelles ELECTRABEL possède des droits de tirage (+40 millions d'euros).

Les **dettes** s'élevaient à 24,8 milliards d'euros, en diminution de -6,2 milliards d'euros, principalement suite au remboursements de prêts à Engie CC dans le cadre de l'opération de réduction du bilan mentionnée ci-dessus et à la diminution des dettes envers Synatom (-1,4 milliards d'euros).

Le montant de la dette envers SYNATOM s'élève à 9,1 milliards d'euros au 31 décembre 2020, 4,4 milliards liés au démantèlement des centrales et 4,8 milliards au traitement et entreposage du combustible radioactif (aval). ELECTRABEL a ainsi intégralement payé à SYNATOM la hausse des provisions aval décidée dans le cadre du dossier CPN en 2019 conformément à son engagement de financer via SYNATOM l'intégralité du montant des provisions aval d'ici 2025.

### **3. Évolution des activités opérationnelles d'ELECTRABEL et événements marquants**

#### **3.1 Crise sanitaire**

ELECTRABEL a tout mis en œuvre dès le début de la crise sanitaire pour garantir la sûreté dans les centrales belges, assurer la présence d'un personnel qualifié en suffisance afin de mener à bien les activités critiques, et poursuivre l'activité essentielle de production d'électricité. Les calendriers de maintenance ont été adaptés afin de répondre aux contraintes et certaines révisions non-essentiels ont été replanifiées.

ELECTRABEL a également pris les mesures nécessaires afin de protéger la santé de ses collaborateurs et limiter la propagation de la Covid-19 au sein de son personnel. Les dispositions mises en place ont respecté les directives gouvernementales, celles du groupe ENGIE et ont suivi les conseils du service interne de santé au travail.

Par ailleurs, la pandémie et les mesures mises en place pour la contenir ont provoqué un ralentissement important de l'activité économique entraînant une baisse générale de la consommation et une chute des prix de l'électricité et du gaz. Les équipes de commercialisation ont été fortement mobilisées afin de faire face à cette situation sans précédent.

#### **3.2 Le parc de production à la loupe**

##### **3.2.1. Parc nucléaire**

La disponibilité moyenne du parc de production nucléaire s'est établie en 2020 à 63% contre 79% en 2019. L'année 2020 a été marquée par de nombreux arrêts planifiés, notamment la finalisation des travaux de prolongation de la durée d'exploitation des unités Doel 1, Doel 2 et Tihange 1 (LTO) ainsi que des travaux de maintenance pour Tihange 3, Doel 3 et Doel 4. Ces arrêts ont suivi un calendrier adapté afin de prendre en compte les contraintes liées à la crise sanitaire.

Dans ce contexte, les unités Doel 1 et Doel 2 ont été arrêtées respectivement du 4 octobre 2019 jusqu'au 8 juin 2020 et du 27 septembre 2019 au 30 mai 2020 afin de procéder aux travaux nécessaires à la finalisation du projet LTO.

Tihange 1 a également été mise à l'arrêt comme prévu le 31 décembre 2019 dans le cadre du LTO. Alors que la centrale devait initialement être arrêtée jusqu'au 10 juillet, un incident indépendant des travaux de LTO est survenu le 22 mai 2020 sur un réservoir de stockage d'eau de refroidissement, prolongeant ainsi la période d'indisponibilité de l'unité. ELECTRABEL a pu réparer le réservoir et la centrale a finalement redémarré le 13 décembre 2020.

Doel 4 a été arrêtée à deux reprises cette année suite au remaniement du calendrier de révision compte tenu de la situation sanitaire. Une première fois entre le 6 juin et le 19 juillet afin de procéder au rechargement du combustible et une nouvelle fois du 25 septembre au 5 novembre 2020 afin de réaliser des travaux de maintenance.

Tihange 3 a fait l'objet d'un arrêt entre le 7 juin et le 14 octobre afin de procéder à des travaux de maintenance, Doel 3 entre le 18 juillet 2020 et le 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour recharger le combustible nucléaire et Tihange 2 depuis le 12 novembre pour maintenance et rechargement du combustible. Cette dernière a été reconnectée au réseau le 22 janvier 2021.

### 3.2.2. Sûreté nucléaire

La sûreté nucléaire reste la priorité absolue d'ELECTRABEL. Son Conseil d'administration a décidé en 2016 la mise en place, en son sein, d'un Comité de Sûreté Nucléaire chargé d'examiner, préalablement aux réunions du Conseil d'administration, les questions relatives à la sûreté nucléaire. Ces sujets sont ensuite soumis au Conseil d'administration pour information, délibération et/ou décision.

En 2020, le Comité s'est à nouveau réuni en présence d'experts internes et externes pour examiner la feuille de route et aborder ou approfondir notamment les sujets suivants :

- les impacts de la crise sanitaire sur les activités opérationnelles ;
- les sujets d'actualité portant sur les unités et la sûreté des projets d'ingénierie (les toits en béton sur Tihange 3, fuite de faible importance à Doel 1-2, les LTO Doel 1-2 et Tihange 1, et la construction des espaces d'entreposage pour combustible usé...), le suivi des plans d'actions, les relations avec les parties prenantes et les pistes d'amélioration ;
- l'environnement réglementaire et l'état des projets de démantèlement;
- les exigences en matière de formation et de rétention du personnel qualifié ;

### 3.2.3. Centrales classiques

Le 4 avril 2019, le Parlement fédéral a approuvé la loi-cadre introduisant en Belgique un mécanisme de rémunération de capacité électrique (CRM). La loi fixe notamment le fonctionnement général du mécanisme, la procédure annuelle à suivre pour la détermination du volume soumis aux enchères de capacité et la distribution des rôles et responsabilités. Depuis, les autorités, le GRT (Elia), le régulateur (CREG) et les acteurs de marché ont travaillé ensemble sur les modalités qui devront être entérinées par arrêté royal et qui entreront en vigueur après approbation de la Commission européenne d'une part, et de la ministre fédérale de l'Energie d'autre part. Le mécanisme de CRM a été notifié aux Autorités Européennes de la Concurrence (DG Concurrence) qui ont lancé une consultation publiée dans le Journal Officiel de l'Union le 16 octobre 2020. Une approbation par la Commission est attendue avant le mois de septembre 2021 afin que puissent s'organiser les premières enchères prévues en octobre 2021. ELECTRABEL étudie la possibilité de construire plusieurs nouvelles CCGT (et autres projets) dans le cadre de cette loi.

L'acquisition du site et de la centrale à gaz de Vilvorde à EMGB a été finalisée en Juin 2020. Le site de Vilvorde couvre un total de 30 hectares et abrite des installations de production d'électricité depuis les années 1960. ELECTRABEL ambitionne d'y construire une nouvelle centrale TGV de 870 MW sous condition d'approbation du mécanisme de rémunération de capacité. Cette nouvelle centrale de dernière génération, dont la demande de raccordement au réseau haute tension a déjà été soumise à Elia, répondra aux normes d'émission et atteindra un rendement de 63 %. Elle sera dans le futur un maillon essentiel de la sécurité d'approvisionnement du pays. La centrale à gaz existante fonctionnera en tant qu'unité de pointe jusqu'à ce que la nouvelle unité soit opérationnelle.

Après avoir contribué pendant près de 70 ans à la sécurité d'approvisionnement en Belgique tout en évoluant au fil des innovations technologiques et environnementales, la centrale biomasse des Awirs a été mise à l'arrêt définitif le 31 août 2020. Les activités pourraient néanmoins se poursuivre sur le site puisqu'ELECTRABEL étudie la possibilité d'y construire une centrale au gaz dans le cadre du CRM. Celle-ci permettra grâce à sa haute efficacité et sa flexibilité de compléter l'offre d'énergie renouvelable intermittente.

Un changement réglementaire portant sur les critères environnementaux de la biomasse en Flandre a conduit la centrale de Rodenhuis à revoir ses contrats d'approvisionnement et à se fournir, à compter du 1<sup>er</sup> octobre, en résidus industriels à un coût plus élevé. La

décision finale de l'Agence de l'Énergie Flamande (Vlaams Energieagentschap - VEA) quant au schéma de certification est attendue en 2021.

### **3.2.4. De grandes ambitions en matière d'énergies renouvelables**

La capacité éolienne terrestre d'ELECTRABEL s'élevait fin 2020 à 378 MW. Cette année, sept parcs éoliens (Ham, Aalst, Maldegem, Maldegem extension, Kaprijke, Eeklo et Tinlot) d'une puissance totale de 42 MW ont été mis en service. Par ailleurs, les parcs éoliens de ICO Windpark, Hoogstraten repowering, Dhuy, Lommel, Turnhout, Rodenhuize repowering, Hoogstraten Merenweg et Retie (116 MW au total) étaient en construction en fin d'année 2020.

En outre, avec ses partenaires en « Wind4Flanders » et « Wind4Wallonia », ELECTRABEL a lancé de nouveaux projets éoliens dont certains ont été approuvés cette année.

Dans le domaine de l'éolien offshore, ELECTRABEL et ses partenaires, le consortium Otary et Eneco, ont poursuivi et finalisé la construction du parc éolien «SeaMade» d'une capacité totale de 487 MW. ELECTRABEL a cédé sa participation en décembre 2020 à une joint-venture contrôlée par ENGIE et EDPR.

Sun4Business, la filiale d'ELECTRABEL qui propose des panneaux solaires aux entreprises, via un système de tiers investisseurs ambitionne d'occuper une place importante en matière de développement, financement, construction et exploitation de parcs solaires photovoltaïques installés chez des clients industriels ou actifs dans le tertiaire. 61 MW au total ont été contractés depuis 2017 (155 sites), dont la plus grande partie (51 MW) a été mise en service. A fin 2030, ELECTRABEL vise une capacité de plus de 250 MW, soit une surface de plus de 250 hectares répartie chez un grand nombre de clients et sur ses sites de production. En 2020 Sun4Business a poursuivi son développement et des installations ont été placées auprès de clients industriels de renom.

### **3.3. Activités de commercialisation**

La pandémie et les confinements successifs ont provoqué un ralentissement important de l'activité économique entraînant une baisse générale de la consommation. Sur base de l'analyse de la charge d'Elia, la consommation électrique à l'échelle belge était 17% inférieure à celle de 2019, avec un pic observé jusqu'à -25% pendant le confinement total du printemps.

La crise sanitaire a également entraîné une chute des prix de l'électricité durant le premier confinement (de mars à mai), atteignant des niveaux historiquement bas. La crise, associée à une offre excédentaire et une période hivernale plus douce en 2020 ont également fortement impacté les prix du gaz à la baisse.

En B2C, la consommation des ménages est cependant restée relativement stable. Néanmoins, compte tenu de la chute des prix de l'énergie, les consommateurs ont été incités à revoir leurs contrats d'énergie et à comparer les prix des différents fournisseurs.

La concurrence est donc restée intense et l'activité commerciale a dû s'adapter à cette situation sans précédent. Grâce à la diversité de ses canaux de vente et leur capacité de résilience durant les confinements successifs, ELECTRABEL a conservé un *churn* positif et a augmenté ses parts de marché. En 2020, près de 574 000 nouveaux points de fourniture ont été acquis à travers la palette de canaux de vente de la société, en ce compris les groupements d'achat.

Dans ce contexte difficile, ELECTRABEL est parvenu à accroître la satisfaction des clients à un niveau historiquement élevé, avec une qualité de service soulignée par une note de 5 étoiles décernée par la VREG, ainsi qu'un taux de plaintes très bas.

En 2020, ELECTRABEL a continué à renforcer sa position de pionnier de la transition énergétique. Après avoir lancé le pack UP pour le B2C en 2019, de nouvelles offres ont été testées avec succès comme l'installation de batteries pour les clients ayant ou voulant installer des panneaux solaires (en Flandre particulièrement). L'intégration avec nos partenaires Cozie et Sungevity s'est aussi accélérée cette année avec la composition d'équipes transverses afin de mieux répondre aux besoins et attentes de nos clients par la mise en place de processus continuellement revus et améliorés, allant de la prise de contact avec ELECTRABEL jusqu'au service après-vente. Les produits et services au segment B2C ont continué leur croissance en 2020, en dépit des restrictions dues à la crise. Près de 200.000 clients ont bénéficié de la gamme « Home Comfort » (entretien, remplacement et réparation de chaudière, assistance et réparation à domicile), de panneaux photovoltaïques, ou des services liés à boxx. La satisfaction des clients après utilisation de ses produits et services est restée élevée.

En B2B, la mise à l'arrêt de certains pans de l'activité économique durant le premier confinement a provoqué des pertes de consommation affectant certains secteurs plus particulièrement. Malgré une reprise des activités, l'industrie chimique, pharmaceutique et manufacturière n'ont pas encore retrouvé les niveaux d'activité d'avant la pandémie. Le deuxième confinement a également eu un impact significatif sur la consommation d'énergie dans le secteur Horeca, atteignant jusqu'à -40% en fin d'année.

L'activité commerciale B2B a été intense sur un marché rendu très concurrentiel en 2020 du fait de la baisse des prix de l'énergie à des niveaux plancher. Les clients *Business* se sont montrés plus attentifs et plus sensibles aux prix. Dans ce contexte, ELECTRABEL est parvenu à fidéliser ses clients grâce à son excellente relation commerciale et à sa gamme de produits et services.

### **3.4. ELECTRABEL, entreprise socialement engagée**

Projet unique en son genre en Europe, le chantier d'évacuation des 2,3 millions de tonnes de cendres volantes du terril du Hénâ, est en cours depuis fin 2016 et se poursuivra dans les années à venir. ELECTRABEL, entreprise responsable, s'attèle à remettre le site dans son état d'origine afin d'y développer une nouvelle zone de biodiversité, avec une garantie de sécurité totale à long terme. Fin 2020, plus de 680 000 tonnes de cendres volantes, ce qui correspond en volume à environ 30 % du terril, ont été évacuées pour être réutilisées par des cimentiers.

Active en Belgique depuis 2013, la Fondation ENGIE encourage l'inclusion de l'enfance et de la jeunesse par le biais du sport, de l'éducation et de la culture. A ce jour, ce sont plus de 64 projets et plus de 72 000 enfants qui ont été soutenus directement dans l'une des trois Régions du pays. A l'issue de son dernier comité de sélection, la Fondation a décidé de soutenir 10 nouvelles associations. Un accent particulier a été mis sur les associations qui agissent à travers la culture, secteur fortement touché cette année.

Par ailleurs, la Fondation s'est fortement mobilisée en 2020 pour soutenir les personnes les plus impactées par la pandémie, y compris le personnel soignant. Aussi, elle a fourni lors de la première vague des respirateurs et du matériel de protection aux hôpitaux et a offert 1100 places pour l'exposition Keith Haring aux familles des aides-soignants des hôpitaux Erasme et St Pierre. Elle a également participé à l'opération *Origami for Life* qui a permis de récolter des fonds pour ouvrir des unités Covid à l'hôpital Erasme, et a offert

250 ordinateurs à des écoles pour permettre à des jeunes de suivre l'enseignement à distance de leur établissement.

Dans le cadre de l'opération « *The Origami Battle* », la Fondation ENGIE a versé 0,5€ par origami plié par les collaborateurs, ce qui a permis de faire un don de 10.500 euros à 3 associations de leur choix, une par Région. Ces origamis ont été assemblés en une œuvre unique par l'artiste Charles Kaisin. Cette œuvre collective se place dans le prolongement des nombreuses actions menées par l'entreprise pour maintenir le sens du collectif malgré la distance liée au télétravail de bon nombre des collaborateurs.

En 2020, la plate-forme Power2Act a soutenu pour la dixième année consécutive des projets dans lesquels des collaborateurs d'ELECTRABEL s'investissent comme bénévoles. Au total, ce sont 26 projets qui ont été retenus et qui feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation en 2021.

## **4. Litiges et concurrence**

### **4.1. Redémarrage et prorogation de la date de désactivation de certaines unités nucléaires**

La prolongation jusqu'à 50 ans de l'exploitation de l'unité nucléaire Tihange 1 est effective depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015 avec un programme de travaux associés. La décision de prorogation de la date de désactivation des unités nucléaires Doel 1 et 2 après 50 ans, prise par le gouvernement belge et confirmée par le vote du Parlement en juin 2015, a été approuvée par l'AFCN (Agence fédérale de contrôle nucléaire) dans le cadre de la 4<sup>e</sup> révision décennale, sur la base d'un programme engageant de modernisation qui a pris fin en 2020.

Des recours en justice contre l'Etat belge ont été introduits par des organisations environnementales auprès de la Cour constitutionnelle du fait de l'absence d'analyse d'impact environnemental et de consultation du public dans le cadre de l'adoption de la loi votée en juin 2015 prolongeant la durée d'exploitation des unités nucléaires de Doel 1 et de Doel 2. La Cour constitutionnelle a rendu son arrêt le 5 mars 2020, par lequel elle annule la loi de juin 2015, en ce qu'elle a été adoptée sans procéder aux évaluations environnementales préalables requises, suivant ainsi l'arrêt rendu par la Cour de Justice de l'Union européenne le 29 juillet 2019. La Cour accepte cependant que les effets de la loi soient maintenus jusqu'au 31 décembre 2022 afin de garantir la sécurité d'approvisionnement du pays. Les unités de Doel 1 et Doel 2 peuvent donc continuer à être exploitées le temps de la régularisation. L'Etat belge doit procéder à la régularisation de la situation dans ce délai. Il a confirmé le calendrier et affirmé avoir déjà entamé les travaux préparatoires aux évaluations environnementales requises.

Si toutefois l'Etat belge ne respectait pas les mesures de régularisation d'ici la fin 2022, cela pourrait avoir un effet significatif défavorable sur les revenus de la société et sur la valeur des actifs nucléaires concernés.

### **4.2. Prix de transfert du gaz**

L'Inspection spéciale des impôts belge a adressé deux avis de rectification du résultat fiscal des exercices 2012 et 2013 pour un montant global de 706 millions d'euros considérant que le prix appliqué à la fourniture de gaz par ENGIE (alors GDF SUEZ) à ELECTRABEL était excessif. ENGIE et ELECTRABEL contestent cette rectification. La Belgique et la France ont initié une procédure amiable afin de régler ce différend.

## 5. Événements importants survenus après la date de clôture

Aucun évènement important n'est survenu après la date de clôture.

## 6. Activités de recherche et développement

ELECTRABEL et les universités belges collaborent depuis de nombreuses années et mènent en commun des projets de recherche notamment dans le cadre de mémoires de fin d'études, de thèses de doctorat, de projets financés par des fonds tiers.

Sous l'égide de sa conduite de politique universitaire en Belgique, ELECTRABEL a souhaité développer quatre axes autour de la transition zéro carbone :

- Le partenariat et le soutien à la recherche universitaire,
- La disponibilité de ses cadres et de ses experts pour contribuer à l'enseignement ou à la formation universitaire ainsi qu'à l'échange de connaissances et d'expériences,
- Le suivi de stages en entreprise des étudiants ou de toute initiative de nature à faciliter la mise à l'emploi de jeunes diplômés,
- Les méthodes permettant de rendre un campus durable, connecté ou innovant et leur potentielle mise en œuvre sur les sites des universités.

C'est dans cette optique que des accords-cadres avec les universités ont été élaborés permettant de fixer les principes et modalités générales de collaboration qui seront, au fil du temps, prolongés et complétés par des contrats spécifiques détaillant les collaborations autour de projets et axes susmentionnés.

Le premier accord-cadre a été signé en septembre 2020 avec l'Université de Mons. D'autres sont en préparation, notamment avec l'Université de Liège.

Par ailleurs ELECTRABEL, qui porte l'innovation au cœur de ses activités, accélère son développement par la mise en place d'actions novatrices.

Dans la continuité de son produit *boxx* avec l'offre UP qui permet aux clients résidentiels de mieux maîtriser leur consommation d'énergie chez eux en suivant leur consommation d'électricité, de gaz et d'eau en temps réel et de recevoir des conseils et alertes, ELECTRABEL a lancé un projet d'exploration de solutions *Home Energy Management System* (HEMS). HEMS permet d'accompagner nos clients dans la transition énergétique et l'électrification de leur foyer et tend à :

- Optimiser automatiquement les flux d'énergie dans la maison afin de réduire la facture en contrôlant les équipements électriques les plus énergivores comme le chauffage (pompe à chaleur,) ou la mobilité (voiture électrique), notamment en maximisant l'autoconsommation;
- Valoriser pour le client résidentiel les changements du marché de l'énergie en lien avec la transition énergétique en tirant profit de la tarification dynamique ou des marchés ancillaires.

Une première phase de prototypage dans le cadre du programme *IO Energy* s'est terminée : cette initiative, soutenue par ELIA et les gestionnaires des réseaux de distribution avec l'implication active d'ELECTRABEL, a pour but de catalyser le développement de nouveaux services sur le marché de l'énergie. En particulier, les résultats du pilote "*Flexity*", concernant la valorisation de la flexibilité des consommateurs résidentiels, ont permis de souligner la faisabilité de ces services et l'intérêt du client. ELECTRABEL est donc résolument engagée dans la construction des écosystèmes de demain.



Par ailleurs, la construction des cadres réglementaires régionaux entourant les concepts de Communautés énergétiques s'est accélérée. L'objectif affiché par les autorités est que le consommateur participe activement au futur marché de l'énergie et à la transition énergétique.

À l'intersection du métier de fournisseur et du métier d'installateur de capacités renouvelables, ELECTRABEL suit de près ces évolutions, participe déjà à des projets pilotes dans les trois régions du pays et collabore avec des partenaires externes (universités, centres de recherche, intercommunales et startups). Jusqu'à présent l'accent avait été mis sur les zonings industriels et le B2B, mais les marchés pour les clients de plus petite taille (résidentiels, professionnels, TPE) offrent également des perspectives intéressantes, soutenues justement par le cadre réglementaire.

Dans les prochains mois, ELECTRABEL participera à des études et des projets pilotes axés sur des immeubles et des quartiers résidentiels afin d'en mesurer la valeur, l'intérêt des consommateurs mais aussi développer et tester des outils nécessaires à la mise en œuvre et au déploiement de ces concepts. L'objectif est qu'ELECTRABEL puisse proposer, en plus de son offre de fourniture d'énergie et de moyens de production d'énergie renouvelable, des solutions (services ou outils) d'accompagnement pour les consom-acteurs de demain.

## **7. Indications relatives aux succursales de la société**

ELECTRABEL n'a pas de succursale.

## **8. Principaux risques et incertitudes**

Les principaux risques auxquels ELECTRABEL est exposée sont de nature opérationnelle, commerciale, financière et réglementaire.

ELECTRABEL reste principalement exposée à l'indisponibilité non programmée de ses outils de production, à des ruptures éventuelles de son approvisionnement en combustibles, ainsi qu'à la mise en œuvre de nouvelles réglementations en matière d'organisation des marchés de l'énergie et des quotas d'émissions de gaz à effet de serre, au niveau régional, fédéral ou encore européen.

### **8.1 Risque de situation économique dégradée en cas de prolongation de la crise sanitaire**

L'épidémie de la Covid-19 est toujours en cours, pour une durée incertaine, et les mesures adoptées en réaction par les pouvoirs publics sont en constante évolution. ELECTRABEL pourrait être confronté à des décisions telles que des fermetures de sites industriels et d'entreprises du secteur tertiaire (comme les bureaux et les hôtels). La demande pour ses produits et services pourrait être réduite en raison de la baisse de la production industrielle et des espaces de bureaux vacants, et certains projets pourraient être différés. ELECTRABEL pourrait également être exposé à une augmentation des défaillances de clients.

Une telle situation, si elle se prolongeait, pourrait avoir des conséquences sur les résultats d'ELECTRABEL, principalement dans les activités de fourniture d'énergie et de services.

Par ailleurs, les programmes de maintenance de centrales ou des interventions techniques importantes pourraient être impactées par des restrictions de voyages transfrontaliers (fournisseurs, experts, ..). Ceci pourrait avoir des conséquences sur les profils de production des centrales.

## 8.2 Risque de marché sur matières premières

ELECTRABEL est principalement exposée à deux types de risques de marché sur matières premières (gaz naturel, électricité, produits pétroliers et autres combustibles, CO<sub>2</sub> et autres produits verts) : les risques de prix qui sont liés aux fluctuations des prix de marché et les risques de volume (risque météorologique et/ou dépendant de l'activité économique).

Les principaux indicateurs de risques pour la gestion des portefeuilles d'énergie comprennent des sensibilités aux variations unitaires de prix, des *EBITDA at Risk* et des ratios de couverture des positions futures à l'achat et à la vente. ELECTRABEL applique la gouvernance du groupe ENGIE pour la maîtrise des risques de marché et de contrepartie reposant sur le principe de séparation entre gestion et contrôle des risques, sur un comité des risques de marché énergie (CRME), et sur le suivi des mandats de risque de marché et de contrepartie.

## 8.3 Risque de change

ELECTRABEL est soumise au risque de change pour ses transactions sur matières premières énergétiques qui sont principalement réglées en USD ou en GBP. Surtout la valeur de certaines participations détenues par Electrabel comporte d'importants risques de change liés aux différentes devises dans lesquelles opèrent les filiales. La diversification de ces risques et l'intention de détention de long terme d'ELECTRABEL justifie une politique de gestion de ce risque limitée aux choix stratégiques de développement géographique et au *hedging* des seuls transferts financiers certains à l'exclusion de couverture des risques translationnels.

## 8.4 Risque de taux d'intérêt

ELECTRABEL est soumise au risque de taux d'intérêt résultant des financements qui sont généralement en euros.

ELECTRABEL utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change et du prix des matières premières. À l'exception des opérations spécifiques de négoce sur les matières premières, ces instruments sont généralement qualifiés de couverture d'actifs, de passifs ou de flux de trésorerie.

## 8.5 Risque de contrepartie (risque de crédit)

ELECTRABEL est exposée aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques) au niveau du paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées), de la livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées), des actifs (perte de placements financiers), du manque à gagner en cas de faillite du client ou de coûts supplémentaires en cas de défaillance d'un fournisseur.

Les risques sont gérés dans le cadre de la politique de gestion des risques de contrepartie par l'analyse de la qualité de crédit des contreparties, de la diversification du portefeuille et la mise en place d'outils de réduction des risques tels que garanties de tiers, ajustement des modalités de paiement et de recouvrement et, le cas échéant appels de marges.

Au sujet de ces risques, il est précisé qu'avec la norme IFRS 9 appliquée par le groupe ENGIE dans le cadre de la préparation de ses comptes consolidés, une méthodologie d'évaluation du risque de contrepartie a été définie à l'échelle du Groupe et mise en

œuvre par ELECTRABEL.

## 8.6 Risque lié à l'évaluation des participations détenues dans des entreprises liées

International Power, qui représente 49% de la valeur nette comptable globale des participations liées dans les comptes d'ELECTRABEL, porte directement ou via des participations en Europe et à l'international les activités opérationnelles principales suivantes :

- Activités de production et de vente d'électricité :
  - o à partir de capacités thermiques principalement au Portugal, Singapour, Brésil, Australie, Porto Rico, Chili, Mexique, Pérou, Moyen-Orient, et Maroc ;
  - o à partir de capacités de production renouvelables principalement au Brésil, Portugal, Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Chili, Mexique, Afrique du Sud, Australie, Indonésie et Maroc ;
- Activités de commercialisation de gaz naturel et d'électricité au Royaume-Uni, Australie, Turquie, Argentine et au Mexique.

Les hypothèses les plus structurantes pour la détermination de la valeur d'utilité d'International Power concernent :

- l'évolution du cadre réglementaire de ses activités dans chacun des pays d'implantation ;
- l'évolution de la demande de gaz et d'électricité ;
- l'évolution des prix de l'électricité et du gaz ;
- les taux d'actualisation ;
- l'évolution des taux de change, dont principalement USD/EUR et BRL/EUR.

Au 31 décembre 2020, l'évaluation de la valeur d'utilité conduit à déprécier la participation dans International Power à hauteur de 2 460 millions d'euros tel que mentionné précédemment dans ce rapport. Cette valorisation reste sensible notamment aux risques de change avec - 690 millions d'euros pour 10% de baisse de valeur du dollar et -390 millions d'euros pour 10% de baisse de valeur du BRL.

## 8.7 Risques liés à la structure des marchés électriques en Belgique et en Europe

Au niveau des risques liés à la structure des marchés électriques en Belgique et en Europe, le gouvernement a travaillé à l'élaboration d'un «pacte énergétique» ayant pour objectif de définir les grandes orientations de la politique énergétique future et de développement durable. Le pacte a été adopté fin mars 2018 et maintient l'objectif d'une sortie du nucléaire en 2025, pour autant qu'un certain nombre de critères soient remplis : la sécurité d'approvisionnement, les objectifs climatiques, des prix compétitifs pour les industriels et la sûreté nucléaire. Basé sur les principes cités dans le pacte, les gouvernements ont mis en avant un Plan National Energie Climat (PNEC) afin d'informer l'Europe des ambitions belges en matière d'énergie et de climat. Une version définitive du Plan National Energie et Climat a été notifiée à la Commission européenne fin 2019. La commission a souligné le manque d'ambition de la Belgique, et, par conséquent, qu'une adaptation du plan était souhaitable. De plus grandes ambitions ont été proposées dans l'accord du nouveau gouvernement en septembre 2020: « Le Gouvernement fédéral [...] s'impose comme objectif une réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre d'ici

2030 et prend dans sa sphère de compétences les mesures en ce sens. Le Gouvernement s'engage à adapter sa contribution au Plan National de l'Energie et du Climat (PNEC) dans ce sens par l'intermédiaire d'un plan d'action. » Plus récemment les gouvernements belges ont mis en avant les plans de relance, qui sont en ligne avec les principes formulés dans l'accord du gouvernement et le PNEC.

Suite à l'accord du gouvernement, et la réévaluation du PNEC, ELECTRABEL pourrait être exposée à moyen terme à de nouvelles réglementations qui définiraient, par exemple, le mix énergétique destiné à la production d'électricité à atteindre d'ici 2050 et/ou de nouvelles obligations imposées aux fournisseurs d'électricité et de gaz afin d'atteindre les objectifs. Cet accord pourrait également offrir des opportunités à ELECTRABEL, particulièrement dans le domaine des services.

Comme mentionné préalablement dans ce rapport, le projet de loi relatif à la mise en œuvre d'un mécanisme de rémunération des capacités (CRM), dont l'objectif est de garantir la sécurité d'approvisionnement notamment via la construction de nouvelles unités de production au gaz naturel, c'est-à-dire une capacité de production suffisante pour permettre la sortie du nucléaire en 2025, a été voté en avril 2019. L'année 2021 sera une année charnière pour le dossier CRM puisqu'au printemps 2021 la Ministre de l'Energie décidera sur les volumes (en MW) seront mis aux enchères en octobre 2021.

## **8.8 Risque lié au changement climatique**

La politique européenne en matière de climat et d'énergie promeut l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. La nouvelle Commission européenne a significativement accru les ambitions de décarbonation dans le contexte du European «Green New Deal» en proposant une cible de réduction des GES de -55% (contre -40% auparavant) à l'horizon 2030 (par rapport à 1990). Ces évolutions devraient mécaniquement entraîner une hausse des ambitions en termes d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, et constituer en principe des accélérateurs de croissance pour ELECTRABEL si elles s'accompagnent bien d'un cadre réglementaire et financier adapté à ces ambitions.

Par ailleurs, le marché européen des droits d'émissions de GES induit des risques de volume et de prix de ces quotas pour tout le secteur énergétique, mais offre des possibilités d'arbitrage et de négoce aux acteurs tels qu'ELECTRABEL.

Les réglementations impliquent des investissements et des charges opérationnelles incombant non seulement à ELECTRABEL, mais aussi à ses clients.

## **8.9 Risque sur la gestion des déchets nucléaires**

Les risques relatifs à la gestion des déchets nucléaires sont détaillés dans l'annexe 6.20 aux comptes d'ELECTRABEL.

## **8.10 Risque industriel lié à l'exploitation nucléaire**

ELECTRABEL a établi des principes de gouvernance pour l'exploitation, la maintenance et le démantèlement de centrales nucléaires sur la base de son expérience d'exploitant et de prestataire de services. Il agit également sur le recrutement, la formation et la fidélisation de ses collaborateurs, à la fois pour le parc en exploitation, les entités de services au nucléaire et le développement de nouveaux services.

### **8.10.1 Sûreté et sécurité nucléaire**

Bien que, depuis la mise en service du premier réacteur en 1974, les sites de Doel et Tihange n'aient jamais connu d'incident majeur de sûreté nucléaire ayant entraîné un danger pour les salariés, les sous-traitants, la population ou l'environnement, ils sont susceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile d'ELECTRABEL, notamment en cas d'accident nucléaire ou de rejets importants de radioactivité dans l'environnement.

ELECTRABEL a mis en œuvre un dispositif de contrôle interne et industriel sur la sûreté nucléaire et la sécurité des installations conforme aux standards extrêmement élevés de la profession et qui s'exerce à plusieurs niveaux :

- le Rapport de Sûreté fixe les structures de contrôle de la conception, des procédures d'exploitation et des comportements ;
- les principes de sûreté sont intégrés dans la gestion opérationnelle des centrales ;
- le respect des principes fait l'objet d'une supervision managériale à plusieurs niveaux ;
- le respect des principes fait l'objet de contrôles indépendants des organisations opérationnelles ;
- il peut s'appuyer sur des points de contrôles nombreux, documentés et quantifiés, ainsi que sur des audits.

Toute personne amenée à travailler dans une centrale nucléaire dispose d'une qualification adéquate et est sensibilisée à sa responsabilité personnelle vis-à-vis de la sûreté nucléaire, en particulier les opérateurs de conduite. Dans l'exploitation, le respect des consignes de sûreté, de sécurité et l'état des installations sont soumis à des contrôles par l'AFCN assistée par Bel-V, sa filiale d'appui technique, ainsi qu'à des contrôles indépendants réalisés par le département de sûreté nucléaire d'ELECTRABEL qui dépend directement du CEO de la BU responsable de la gestion opérationnelle des activités nucléaires, indépendamment de la ligne hiérarchique qui gère les sites d'exploitation nucléaire. Par ailleurs, les deux sites nucléaires sont certifiés OHSAS 18001 (la centrale de Tihange vient de passer à ISO 45001, la centrale de Doel passera à ISO 45001 en 2021), ISO 14001 et EMAS.

ELECTRABEL prend en compte les retours d'expérience et les « *peer reviews* » externes pour continuer à améliorer la sûreté et la sécurité des installations (catastrophes naturelles plus sévères, risques de cyber-attaques, sabotage). De plus, le risque d'acte terroriste est traité avec les autorités compétentes de l'État belge.

Afin de renforcer la culture de sûreté à Doel et Tihange, ELECTRABEL, en accord avec l'AFCN, a mis en place un plan CORE (COMmon REsponsibility), concernant tant les fonctions centrales que les deux sites nucléaires. Ce plan a été clôturé avec succès par l'AFCN en août 2019. Les actions engagées font partie intégrante du système de management et sont suivies dans le cadre d'inspections. Aussi bien le département sûreté nucléaire en interne, que l'AFCN et les *peer reviews* de WANO ont constaté une culture de sûreté en progrès au sein d'ELECTRABEL.

### **8.10.2 Responsabilité civile**

Electrabel, en sa qualité d'exploitant d'unités nucléaires sur les sites de Doel et Tihange, voit sa responsabilité civile régie par les conventions de Paris et Bruxelles, visant l'indemnisation des victimes et la création d'une solidarité entre pays signataires, ainsi que par la loi belge du 22 juillet 1985 (modifiée par les lois du 29 juin 2014 et du 7 décembre 2016) et par l'arrêté royal du 10 décembre 2020.

Cette responsabilité incombe exclusivement à l'exploitant dont l'installation serait à l'origine de l'accident nucléaire. En contrepartie de cette responsabilité strictement objective, le montant de l'indemnisation est plafonné par accident et limité dans le temps par un délai de prescription de 10 ans, ce délai ayant été porté à 30 ans par la loi modifiée du 29 juin 2014 et ramené à 10 ans par la loi du 7 décembre 2016. Au-delà de ce plafond, un mécanisme d'indemnisation complémentaire a été mis en place par les États signataires des conventions.

Le programme d'assurance responsabilité civile nucléaire souscrit par ELECTRABEL est conforme à la loi nationale belge de ratification qui fait obligation à l'exploitant de fournir une garantie financière ou de souscrire une assurance de responsabilité civile à hauteur de 1,2 milliard d'euros. L'insuffisance de capacités sur les marchés d'assurances a cependant engendré un découvert d'un montant maximum de 891 millions d'euros pour les seules responsabilités étendues par la loi du 29 juin 2014 pour un accident nucléaire qui serait survenu entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et l'entrée en vigueur le 24 décembre 2016 de la loi du 7 décembre 2016.

### **8.10.3 Risque d'indisponibilité**

Le risque d'indisponibilité d'une ou plusieurs unités nucléaires pour des raisons techniques ou de sécurité est l'un des risques majeurs d'ELECTRABEL avec un impact sur l'atteinte des objectifs de performance. La performance industrielle et la sûreté des installations nucléaires d'ELECTRABEL est en amélioration sur la période 2019-2020 et les principaux indicateurs sont en bonne progression.

Le risque d'indisponibilité résulte principalement des facteurs suivants :

- Des incidents techniques liés au vieillissement des installations et à l'usure de certains équipements. Le parc fait l'objet d'un suivi renforcé afin d'assurer la meilleure disponibilité possible tout en maintenant un niveau de sécurité élevé.
- D'un nombre insuffisant d'opérateurs qualifiés sur site. Afin de couvrir ce risque, ELECTRABEL met en place une politique et des actions spécifiques de rétention des compétences.
- De la saturation des stockages temporaires de déchets radioactifs. Plusieurs procédures d'accréditation de nouveaux fournisseurs ou d'équipements supplémentaires sont en cours avec les autorités. Une première accréditation a été obtenue pour un nouveau fournisseur de containers dont les premiers sont déjà en cours de fabrication
- Des difficultés d'approvisionnement en combustible venant d'Allemagne suite aux actions juridiques engagées par des associations contre la licence d'exportation du fournisseur Framatome. Une cellule de crise a été mise en place avec Framatome pour assurer la disponibilité du combustible en 2021 pour les unités de Doel 1 et Doel 2. Par ailleurs, un groupe de travail constitué avec les équipes de Framatome et d'ELECTRABEL a été mis en place afin d'analyser les alternatives possibles pour les années suivantes.

### **8.10.4 Traitement et stockage des déchets nucléaires et des assemblages usés**

En 2013, suite à la découverte d'un gel à la surface des fûts de déchets de moyenne activité (originaires de la centrale de Doel et entreposés chez Belgoprocess), les procédés de conditionnement des déchets ont fait l'objet de contrôles complémentaires par

l'ONDRAF, sur les sites de Doel et de Tihange. Il en résulte que des accréditations de plusieurs procédés n'ont pas été renouvelées ou ont été retirées. Plusieurs campagnes d'essais ont été mises en place pour répondre à toutes les exigences de l'ONDRAF et les accréditations ont été récupérées sauf celles concernant les résines et les concentrats. Pour ces dernières, le programme de validation d'un procédé se poursuit et une solution est attendue fin 2023 pour les résines et mi-2024 pour les concentrats. Dans l'attente, ces déchets sont entreposés dans des réservoirs sur les sites. La situation en matière de capacité de stockage et de disponibilité des installations de traitement des déchets reste complexe. Des solutions transitoires ont dû être développées pour accroître les capacités de stockage sur les deux sites de production.

La chaîne de gestion des déchets et des assemblages usés à l'intérieur des sites nucléaires inclut des déplacements par navette et un stockage dans des containers ou des bâtiments adaptés. Une indisponibilité temporaire ou la saturation d'un de ces systèmes pourrait conduire à une interruption temporaire de la production. Aussi, plusieurs procédures d'accréditation de nouveaux fournisseurs ou d'équipements supplémentaires sont en cours avec les autorités. Comme mentionné ci-dessus une première accréditation a été obtenue pour un nouveau fournisseur de containers.

Afin d'étendre sa capacité de stockage, ELECTRABEL projette par ailleurs la construction d'un nouveau bâtiment sur le site de Tihange. Ce bâtiment est une nécessité pour entreposer temporairement du combustible usé sur le site, poursuivre les activités et préparer le démantèlement. Le projet a obtenu le permis d'exploiter le 26 janvier 2020 et le permis d'urbanisme le 21 février 2020. Un recours en annulation a été introduit à l'encontre de chacun de ces permis par des citoyens locaux. Les recours, non suspensifs, sont en cours.

L'ONDRAF pourrait revoir et renforcer les critères d'acceptations pour les déchets faiblement ou moyennement radioactifs de courte durée de vie (Catégorie A), entraînant un besoin de reconditionnement.

## **9. Gouvernance**

Depuis l'exercice 2019, ENGIE a renforcé son ancrage local en Belgique et la gouvernance d'ELECTRABEL a été revue pour plus d'ouverture.

ENGIE a en effet confirmé que la Belgique constituait l'un des pays clés pour le Groupe qui souhaite en faire un territoire champion de l'efficacité énergétique.

Dans ce cadre, les organes d'ELECTRABEL ont notamment désigné, en octobre 2019, deux administrateurs externes : Johnny Thijs, désigné Président du Conseil, et Etienne Denoël, tous deux décidés à renforcer le rôle d'ELECTRABEL dans sa contribution aux enjeux climatiques et énergétiques du pays ; la charte de gouvernance d'ELECTRABEL a également été affirmée. Sur les neuf administrateurs, quatre nationalités sont représentées (autrichienne, belge, portugaise et suisse).

## **10. Proposition de répartition du résultat**

Après avoir procédé aux amortissements, réductions de valeur et provisions nécessaires, le résultat net de l'exercice 2020 à affecter s'élève à -1 993 millions d'euros.

Compte-tenu du résultat reporté de l'exercice précédent qui s'élève à 785 716 164,24 euros après considération de la distribution d'un dividende de 693 000 000 euros décidée par l'Assemblée Générale Spéciale du 15 décembre 2020, le résultat à affecter s'élève à -1 207 099 139,53 euros.

Nous proposons l'affectation suivante :

<b>En milliers d'EUR</b>	<b>2020-12-31</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>(1 992 815)</b>
<b>Résultat à affecter</b>	<b>(1 207 099)</b>
Résultat de l'exercice à affecter	(1 992 815)
Résultat reporté de l'exercice précédent après distribution de dividendes	785 716
<b>Affectations</b>	
Dotations aux réserves	<b>(1 207 099)</b>
Dividendes aux actionnaires	
Tantièmes aux Administrateurs	
Report à nouveau	

Sur la base des informations portées à votre connaissance dans le présent rapport, il vous est demandé d'approuver les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2020 et de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire respectivement de leur administration et de leur contrôle pendant l'exercice social écoulé.

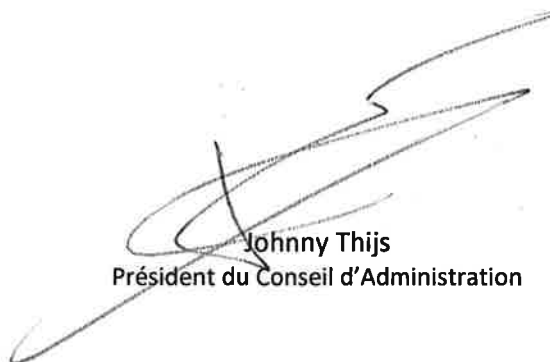
Nous confirmons qu'aucune décision tombant sous le champ d'application de l'article 7:96 du Code des Sociétés et Associations n'a été prise par le Conseil d'administration durant l'exercice social écoulé.

Bruxelles, le 19 mars 2021.

Le Conseil d'administration,



Philippe Van Troeye  
Administrateur-Délégué



Johnny Thijs  
Président du Conseil d'Administration



# Deloitte.



## **Electrabel SA**

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le  
31 décembre 2020 - Comptes annuels

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale d'Electrabel SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 - Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels d'Electrabel SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 avril 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation des conseils d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Etant donné l'absence d'archives électroniques antérieures à 1997, nous sommes dans l'impossibilité de déterminer avec précision la première année de notre mission. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels d'Electrabel SA durant au moins 23 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 41 919 millions d'EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 1 993 millions d'EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la section 5 de l'annexe C 6.20 des comptes annuels qui décrit le processus d'évaluation des provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion des matières fissiles irradiées dans ces centrales (collectivement les « provisions nucléaires ») conformément à la loi du 11 avril 2003 relative aux provisions nucléaires.

Ces provisions sont constituées et comptabilisées dans les comptes annuels de la société Synatom SA, filiale d'Electrabel SA, sous le contrôle de la Commission des Provisions Nucléaires, et sont à charge des exploitants nucléaires ou autres propriétaires d'une quote-part de production nucléaire, qui sont tenus de payer à Synatom SA les montants correspondant aux dotations. Synatom SA peut prêter à Electrabel SA un montant correspondant à maximum 75% du montant des provisions nucléaires, ce qui se traduit par la dette détaillée à l'annexe C 6.20 - 5.

Comme indiqué dans cette annexe, l'évaluation des provisions nucléaires, et donc de la dette d'Electrabel SA à l'égard de Synatom SA, résulte des meilleures estimations de la société. Cette évaluation est sensible aux scénarios industriels retenus, aux estimations de coûts associés et aux hypothèses macroéconomiques (taux d'inflation et d'actualisation) appliquées.

#### **Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

#### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

#### Autres obligations légales et réglementaires

#### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

#### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

#### Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

#### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### Mentions relatives à l'indépendance

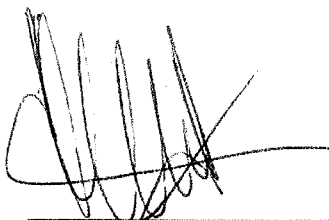
- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe aux comptes annuels.

### Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Signé à Zaventem, le 2 avril 2021.

### Le commissaire



---

**Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL**  
Représentée par Laurent Boxus

# Deloitte

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL  
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem  
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE86 5523 2431 0050 - BIC GKCCBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

N°	BE 0403.170.701	C-cap 10
----	-----------------	----------

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

326

### ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

#### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	4.144,6	3.402,8	741,8
Temps partiel	1002	658,3	229,4	428,9
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	4.659,3	3.580,1	1.079,2
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	5.664.397	4.661.174	1.003.223
Temps partiel	1012	695.489	251.765	443.724
Total	1013	6.359.886	4.912.939	1.446.947
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	507.760.249	430.900.841	76.859.408
Temps partiel	1022	53.569.399	22.482.692	31.086.707
Total	1023	561.329.649	453.383.533	107.946.116
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033	27.292.220	20.970.856	6.321.364

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	4.668,8	3.593,7	1.075,1
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	6.169.778	4.786.178	1.383.600
Frais de personnel	1023	547.975.965	443.559.226	104.416.739
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	23.385.015	18.000.059	5.384.956

N°	BE 0403.170.701	C-cap 10
----	-----------------	----------

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (SUITE)**

<b>A la date de clôture de l'exercice</b>	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	4.164	624	4.655,3
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	4.130	621	4.618,9
Contrat à durée déterminée	111	34	3	36,4
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	3.402	212	3.567,9
de niveau primaire	1200	23		23
de niveau secondaire	1201	1.184	88	1.252,2
de niveau supérieur non universitaire	1202	1.533	105	1.615,5
de niveau universitaire	1203	662	19	677,2
Femmes	121	762	412	1.087,4
de niveau primaire	1210	2	2	3,1
de niveau secondaire	1211	168	118	259,7
de niveau supérieur non universitaire	1212	404	252	603,7
de niveau universitaire	1213	188	40	220,9
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	1.627	124	1.727,7
Employés	134	2.537	500	2.927,6
Ouvriers	132			
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

<b>Au cours de l'exercice</b>	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	4,6	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	9.003	
Frais pour la société	152	316.815	

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	179	6	183,1
210	160	5	163,3
211	19	1	19,8
212			
213			

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	199	21	215,7
310	180	19	195,3
311	19	2	20,4
312			
313			
340	112	7	117,4
341			
342	3	2	4,6
343	84	12	93,7
350			



**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801	2.697	5811	845
Nombre d'heures de formation suivies	5802	111.145	5812	15.581
Coût net pour la société	5803	1.755.395	5813	444.804
dont coût brut directement lié aux formations	58031	1.755.395	58131	444.804
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	